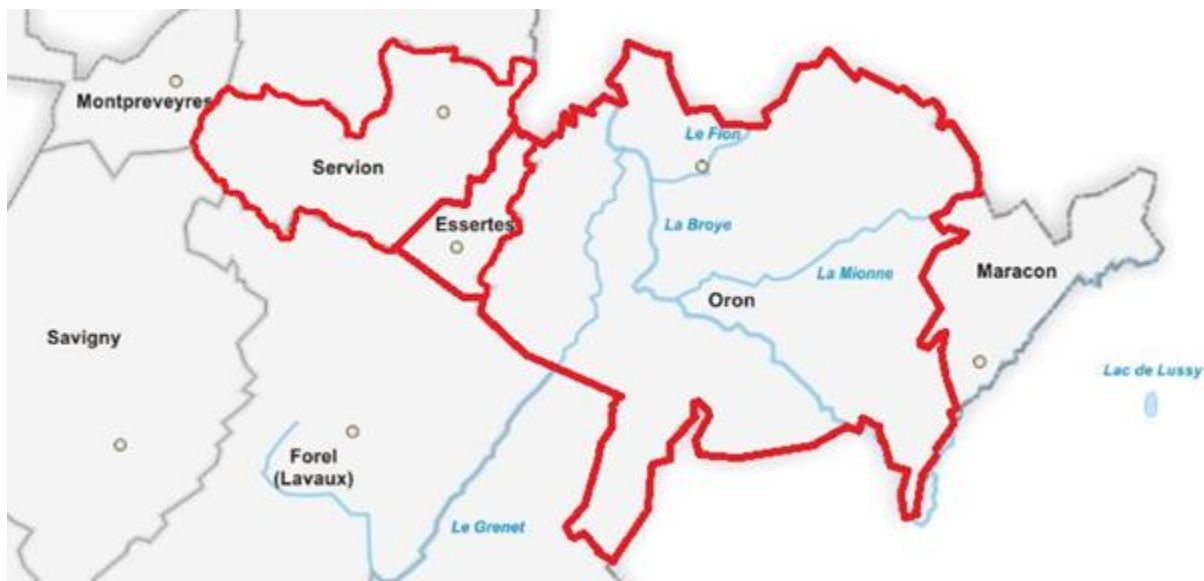


## **VD-ESS    ETUDE DE FUSION DE COMMUNES**

### **COMMUNES D'ESSERTES, ORON ET SERVION**



## **RAPPORT STRATÉGIQUE**

Etabli à l'intention de : Autorités de la Commune d'Essertes

**Neuchâtel, octobre 2018**

---

**Document établi par :**

**Compas Management Services**

Dr Gilles A. Léchet, M. Lucien Savoy

Puits Godet 8a, case postale 2029

CH-2001 Neuchâtel

Tél. 032 730 16 00

## TABLE DES MATIÈRES

<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>2</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX.....</b>	<b>3</b>
<b>LISTE DES FIGURES.....</b>	<b>4</b>
<b>LISTE DES ABRÉVIATIONS.....</b>	<b>4</b>
<b>CONDENSÉ.....</b>	<b>6</b>
<b>1 INTRODUCTION.....</b>	<b>8</b>
<b>2 PRÉAVIS MUNICIPAL N° 01-2018 AU CONSEIL GÉNÉRAL.....</b>	<b>11</b>
<b>3 ETAT DE SITUATION.....</b>	<b>15</b>
3.1 Développement et rayonnement.....	15
3.2 Finances et fiscalité .....	19
3.3 Opinion publique et identité locale .....	24
<b>4 FORMES DE RAPPROCHEMENT ET DE COLLABORATION.....</b>	<b>30</b>
<b>5 ANALYSE MULTICRITÈRE .....</b>	<b>32</b>
5.1 Développement et rayonnement.....	32
5.2 Finances et fiscalité .....	33
5.3 Opinion publique et identité locale .....	35
5.4 Décision quant aux prestations communales .....	36
5.5 Production des prestations communales .....	37
<b>6 RECOMMANDATION STRATÉGIQUE .....</b>	<b>39</b>
6.1 Présentation de l'algorithme de décision.....	39
6.2 Résultats de l'algorithme de décision.....	41
6.3 Résumé des avantages et inconvénients d'une fusion.....	42
<b>7 CONCLUSION .....</b>	<b>45</b>
<b>8 ANNEXES .....</b>	<b>47</b>
8.1 Description des prestations.....	47

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 3-1	Evolution démographique des communes sous revue depuis 1990 (population résidante permanente).....	15
Tableau 3-2	Structure du tissu économique (2015) – secteurs primaire, secondaire et tertiaire.....	16
Tableau 3-3	Rapport emploi/population (2015).....	16
Tableau 3-4	Typologie des communes sous revue, classification OFS - 2000 .....	17
Tableau 3-5	Typologie des communes sous revue, classification OFS - 2012 .....	17
Tableau 3-6	Territoire – surfaces habitat/infrastructures, agricoles, boisées et improductives.....	18
Tableau 3-7	Force fiscale par habitant, en CHF .....	19
Tableau 3-8	Coefficient d'impôt communal.....	20
Tableau 3-9	Fortune/dette nette par habitant, en CHF .....	21
Tableau 3-10	Marge d'autofinancement par habitant, en CHF .....	21
Tableau 3-11	Péréquation financière intercommunale (2017), avec fusion (Servion ou Oron) et sans fusion.....	22
Tableau 3-12	Etat de l'infrastructure et des équipements .....	23
Tableau 3-13	Synthèse des résultats des votations populaires - 20 derniers scrutins fédéraux – Essertes et Oron .....	24
Tableau 3-14	Synthèse des résultats des votations populaires - 20 derniers scrutins fédéraux – Essertes et Servion .....	25
Tableau 3-15	Synthèse des résultats des votations populaires - 10 derniers scrutins cantonaux – Essertes et Oron.....	26
Tableau 3-16	Synthèse des résultats des votations populaires - 10 derniers scrutins cantonaux – Essertes et Servion.....	27
Tableau 3-17	Centre de gravité politique aux niveaux fédéral et cantonal – synthèse des résultats des élections au Conseil national du 18 octobre 2015 et au Grand Conseil du 29 avril 2017 .....	27
Tableau 3-18	Liste des sociétés locales des communes d'Essertes, d'Oron et de Servion.....	28
Tableau 3-19	Liste des manifestations locales des communes d'Essertes, d'Oron et de Servion .....	29
Tableau 5-1	Opportunité d'une fusion sous l'angle du développement et du rayonnement - appréciations des indicateurs clés.....	33
Tableau 5-2	Opportunité d'une fusion sous l'angle des finances et de la fiscalité - appréciation des indicateurs clés .....	34
Tableau 5-3	Opportunité d'une fusion sous l'angle de l'opinion et des identités locales - appréciation des indicateurs clés .....	35
Tableau 5-4	Opportunité d'une fusion sous l'angle de la prise de décision quant aux prestations communales - appréciation des indicateurs clés..	37
Tableau 5-5	Opportunité d'une fusion sous l'angle de la production des prestations communales - appréciation des indicateurs clés .....	38
Tableau 6-1	Algorithme de décision - Communes d'Essertes - Oron et Essertes - Servion.....	41

Tableau 6-2	Avantages et inconvénients principaux d'une fusion avec la Commune d'Oron, avec la Commune de Servion et du <i>statu quo</i> selon les membres des groupes de travail .....	43
-------------	---	----

## LISTE DES FIGURES

Figure 6-1	Description de l'algorithme de décision .....	40
------------	---	----

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

<b>Abréviation</b>	<b>Signification</b>
AAS	Agence d'assurances sociales
ACVBC	Association Cantonale Vaudoise des Boursiers Communaux
ACVS	Association Cantonale Vaudoise des Samaritains
AI	Assurance invalidité
AIESFE	Association intercommunale de distribution d'eau de Servion-Ferlens-Essertes
AMF	Accueil en milieu familial
APERO	Accueil Petite Enfance Réseau Oron
APROMAD	Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile
ARAS	Action Régionale pour l'Action Sociale
ARO	Association Région Oron
ASIJ	Association Scolaire Intercommunale du Jorat
AVCHBE	Association Vaudoise des Contrôles d'Habitants et Bureaux des Étrangers
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
AVSM	Association Vaudoise des Secrétaires Municipaux
CADEV	Centre d'achat de l'Etat de Vaud
CC	Code civil suisse
CCSPA	Centre de collecte de sous-produits animaux de Moudon
CERO	Chambre économique de la région d'Oron
CFF	Chemins de fer fédéraux
CHF	Francs suisses
CIEV	Communauté d'intérêt de l'Est Vaudois
CMS	Centre médico-social
DAP	Détachement d'appui
DPS	Détachement de premier secours
ECA	Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels
EMS	Etablissement médico-social
EPT	Equivalent plein-temps
ESS	Commune d'Essertes
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants

H	Harmos
IREC	Institut de recherche sur l'environnement construit
LAA	Loi fédérale sur l'assurance accident
LAsi	Loi sur l'asile
LAT	Loi fédérale sur l'aménagement du territoire
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
LEne	Loi sur l'énergie
LLavaux	Loi sur le plan de protection de Lavaux
LPMA	Loi fédérale sur la procréation médicalement assistée
LPPPL	Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif
LPrD	Loi sur la protection des données personnelles
LRens	Loi sur le renseignement
MCH2	Modèle comptable harmonisé 2
OFS	Office fédéral de la statistique
OMSV	Office médico-social vaudois
ORO	Commune d'Oron
ORP	Office regional de placement
ORPCI	Organisation de Protection Civile de la région d'Oron
PA	Patrimoine administratif
PC	Protection civile
PF	Patrimoine financier
PGA	Plan général d'affectation
PME	Petites, moyennes entreprises
Polcant	Police cantonale vaudoise
RC	Responsabilité civile
SAPE	Service d'accueil de la petite enfance
SAT	Service d'aménagement du territoire
SCRIS	Service cantonal de recherche et d'informations statistiques
SDIS	Services de Défense contre l'Incendie et de Secours
SEM	Secrétariat d'Etat aux migrations
SER	Commune de Servion
SIPAL	Service Immeubles, Patrimoine et Logistique
STEP	Station d'épuration des eaux
TL	Transports publics lausannois
UAPE	Unité d'accueil pour écoliers
UCV	Union des communes vaudoises
VD	Vaud

## CONDENSÉ

**CONTEXTE.** La Commune d'Essertes a initié au cours de l'année 2017 une réflexion sur un éventuel rapprochement avec l'une ou l'autre de ses voisines, à savoir les Communes d'Oron ou de Servion. Un préavis a été élaboré en mai 2018. Celui-ci stipule ce qui suit : « le Conseil général d'Essertes décide (1) de donner mandat à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'une fusion avec la Commune d'Oron ; (2) de donner mandat à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'une fusion avec la Commune de Servion ; (3) en cas d'acceptation des deux points précédents, de donner mandat à la Municipalité de réaliser une étude comparative, incluant une analyse des avantages et inconvénients du statu quo, de la présenter au Conseil général pour que puisse être retenue celles des trois options qui lui paraîtra la plus favorable ; (4) d'encourager et de soutenir la Municipalité dans ses démarches. A ce titre la Municipalité fera appel à des concitoyennes et concitoyens pour participer à des groupes de travail. »

Afin de proposer une base de décision qui soit la plus objective possible, une série d'ateliers regroupant des membres des autorités et ouverts aux citoyennes et citoyens ont été organisés. Un document de travail décrivant les caractéristiques principales des trois communes considérées (développement, finances, opinion publique) ainsi que l'ensemble des prestations communales servies par la Commune d'Essertes ont servi de base pour les travaux réalisés dans le cadre de ces ateliers. C'est à partir de ces travaux qu'est élaboré le présent rapport de synthèse, présenté aux autorités de la Commune d'Essertes en fin d'année 2018. Sur cette base, lesdites autorités peuvent prendre leur décision quant à l'avenir de leur commune : statu quo, fusion avec la Commune d'Oron, fusion avec la Commune de Servion.

**OBJECTIF.** Conformément à la décision ci-dessus et pour poser les bases d'un processus susceptible d'aboutir à la rédaction d'une convention de fusion, il convient de commencer par vérifier l'opportunité d'une fusion de communes entre (1) les Communes d'Essertes et d'Oron ou (2) les Communes d'Essertes et de Servion. Si la fusion se révèle inopportune, il s'agira de proposer une forme de regroupement alternative, respectivement le *statu quo*.

La Loi sur les communes et la Loi sur les fusions de communes proposent différentes formes de rapprochement ou de collaboration intercommunale. Celles-ci sont les suivantes : contrat de droit administratif, entente intercommunale, association de communes, fédération de communes, agglomération ou encore personnes morales de droit privé.

**DÉMARCHE ET MÉTHODE.** La première étape des travaux a consisté à établir un état de situation pour chaque groupe de prestations fournies par la Commune d'Essertes, de même que pour trois domaines transversaux : développement, finances, identité locale et opinion publique. Ces derniers éléments ont été recensés pour les trois communes sous revue : Essertes, Oron et Servion. Lesdits éléments ont ensuite été notés et appréciés par les groupes de travail. C'est sur cette base qu'une analyse a été réalisée au moyen d'un algorithme de décision *ad hoc*, un outil d'aide à la décision permettant d'identifier la forme de rapprochement la plus adéquate en fonction de la situation des communes considérées. Concrètement, il s'agit maintenant d'analyser l'opportunité du *statu quo* ou d'un rapprochement, en particulier sous la forme d'une fusion de communes, des trois communes sous revue en fonction des axes d'analyse tels que présentés ci-après :

1. **Développement et rayonnement.** Un rapprochement permet-il d'améliorer les perspectives de développement et le rayonnement des communes sous revue ?
2. **Opinion publique et identité locale.** Un rapprochement des communes sous revue peut-il s'appuyer sur une compatibilité suffisante en termes d'opinion et d'identité des populations concernées ?

3. **Finances et fiscalité.** Un rapprochement des communes sous revue peut-il s'appuyer sur une compatibilité suffisante en termes financiers et de fiscalité ?
4. **Décision quant aux prestations communales.** Un rapprochement des communes sous revue est-il susceptible d'améliorer la prise de décision quant aux prestations communales, d'apporter des gains en termes d'efficacité des prestations et une meilleure satisfaction des bénéficiaires ?
5. **Production des prestations communales.** Enfin, un rapprochement des communes sous revue permet-il d'améliorer la production des prestations communales, d'apporter des gains en termes d'efficacité et une satisfaction à moindre coût des besoins des bénéficiaires ?

**ALGORITHME DE DÉCISION.** Les résultats de l'algorithme de décision montrent que, peu importe le choix du partenaire, un rapprochement permet à la Commune d'Essertes d'améliorer sa situation eu égard aux cinq axes d'analyse susmentionnés. Le choix du partenaire le plus opportun apparaît de manière claire puisque les notations pour chacun des cinq axes d'analyse penchent en la faveur de la Commune d'Oron. **Une fusion avec la Commune d'Oron serait bénéfique pour la Commune d'Essertes**, ceci pour les raisons principales suivantes :

1. En cas de fusion, la commune bénéficierait d'une **amélioration substantielle de ses perspectives de développement** et de rayonnement, notamment pour sa capacité à conduire les affaires communales, à défendre ses intérêts et à effectuer des mouvements stratégiques (grands projets, investissements indivisibles, etc.), cela étant particulièrement vrai en cas de fusion avec la Commune d'Oron ;
2. La commune sous revue partage une forte communauté de vie avec la Commune d'Oron. Une fusion avec l'une ou l'autre de ses voisines peut par ailleurs s'appuyer sur une **forte compatibilité en termes d'opinion publique et d'identité** des populations concernées. En effet, les trois communes (Essertes, Oron et Servion) votent et élisent de manière tout à fait similaire ;
3. En ce qui concerne l'axe des finances et de la fiscalité, **une fusion de communes apparaît également parfaitement envisageable**. Le critère déterminant pour le choix du partenaire est ici celui de la péréquation financière intercommunale. En effet, les particularités du Canton de Vaud font que plus la population d'une commune est importante, plus elle bénéficie de la péréquation. Il est ainsi plus avantageux de se rapprocher de la Commune d'Oron que de celle de Servion ;
4. Bien que moins déterminante dans le choix d'un rapprochement ou non avec Oron ou Servion, **la prise de décision quant aux prestations communales est aussi susceptible d'être améliorée** en cas de fusion de communes. Alors que les besoins de la population paraissent fortement similaires pour les trois communes, les besoins de coordination semblent plus forts du côté de la Commune d'Oron ;
5. Enfin, l'algorithme de décision montre qu'une fusion de communes peut améliorer la production des prestations communales, ceci **avec des économies d'échelle potentiellement significatives**. Le facteur proximité est ici le plus déterminant pour le choix du partenaire puisque les résultats indiquent un impact moindre dans l'utilité des prestations par rapport au lieu de production en cas de rapprochement avec la commune d'Oron.

**CONCLUSION.** Pour la Commune d'Essertes, les analyses effectuées montrent clairement qu'**une fusion de communes est plus avantageuse que le statu quo**. De plus, les résultats de l'algorithme de décision permettent de définir de manière claire le partenaire à privilégier pour cette fusion. En effet, **chacun des cinq axes d'analyse plaide pour une fusion avec la Commune d'Oron**.

Sur la base des résultats ci-dessus, il revient maintenant aux **autorités de la Commune d'Essertes** de prendre leur décision et, en fonction de cette dernière, de **s'approcher ou non de l'une ou l'autre des communes voisines**.

# 1 INTRODUCTION

**TERMES DE RÉFÉRENCE.** Le présent rapport est remis en octobre 2018 aux autorités de la commune d'Essertes et est préparé par le Dr Gilles A. Léchet et M. Lucien Savoy du cabinet de conseil *Compas Management Services*<sup>1</sup> à Neuchâtel.

**CONTEXTE.** La Commune d'Essertes compte 368 habitants en 2018. Ses autorités, ressentant de plus en plus de difficulté à exercer la conduite de leur commune, initient courant 2017 une réflexion visant à déterminer la faisabilité d'un rapprochement avec une commune voisine, à savoir la Commune d'Oron ou de Servion. Par la suite, la Municipalité décide d'élaborer un préavis. Celui-ci, déposé devant le Conseil général d'Essertes en séance du 22 mai 2018, stipule ce qui suit :

**Le Conseil général d'Essertes décide :**

1. De donner mandat à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'une fusion avec la Commune d'Oron ;
2. De donner mandat à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'une fusion avec la Commune de Servion ;
3. En cas d'acceptation des deux points précédents, de donner mandat à la Municipalité de réaliser une étude comparative, incluant une analyse des avantages et inconvénients du *statu quo*, de la présenter au Conseil général pour que puisse être retenue celles des trois options qui lui paraîtra la plus favorable ;
4. D'encourager et de soutenir la Municipalité dans ses démarches. A ce titre la Municipalité fera appel à des concitoyennes et concitoyens pour participer à des groupes de travail.

Afin de proposer une base de décision qui soit la plus objective possible, une série d'ateliers regroupant des membres des autorités et ouverts aux citoyennes et citoyens ont été organisés. Un document de travail décrivant les caractéristiques principales des trois communes considérées (développement, finances, opinion publique) ainsi que l'ensemble des prestations communales servies par la Commune d'Essertes ont servi de base pour les travaux réalisés dans le cadre de ces ateliers. C'est à partir de ces travaux qu'est élaboré le présent rapport de synthèse, présenté aux autorités de la Commune d'Essertes en fin d'année 2018. Sur cette base, lesdites autorités peuvent prendre leur décision quant à l'avenir de leur commune : *statu quo*, fusion avec la Commune d'Oron, fusion avec la Commune de Servion.

**OBJECTIF.** Conformément à la décision ci-dessus et pour poser les bases d'un processus susceptible d'aboutir à la rédaction d'une convention de fusion, il convient de commencer par **vérifier l'opportunité d'une fusion de communes entre (1) les Communes d'Essertes et d'Oron ou (2) les Communes d'Essertes et de Servion.** Si la fusion se révèle inopportune, il s'agira de proposer une forme de regroupement alternative, respectivement le *statu quo*.

**MÉTHODE ET DÉMARCHE.** L'opportunité d'un rapprochement, dont l'une des formes est la fusion, de la Commune d'Essertes avec la Commune d'Oron ou de Servion est étudiée en fonction des cinq axes d'analyse présentés ci-après :

1. **Développement et rayonnement.** Un rapprochement permet-il d'améliorer les perspectives de développement et le rayonnement des communes sous revue ?

---

<sup>1</sup> Compas Management Services Sàrl, case postale 2029, CH-2001 Neuchâtel, tél. 032 730 16 00, gilles.lechet@compas-management.ch



2. **Opinion publique et identité locale.** Un rapprochement des communes sous revue peut-il s'appuyer sur une compatibilité suffisante en termes d'opinion et d'identité des populations concernées ?
3. **Finances et fiscalité.** Un rapprochement des communes sous revue peut-il s'appuyer sur une compatibilité suffisante en termes financiers et de fiscalité ?
4. **Décision quant aux prestations communales.** Un rapprochement des communes sous revue est-il susceptible d'améliorer la prise de décision quant aux prestations communales, d'apporter des gains en termes d'efficacité des prestations et une meilleure satisfaction des bénéficiaires ?
5. **Production des prestations communales.** Enfin, un rapprochement des communes sous revue permet-il d'améliorer la production des prestations communales, d'apporter des gains en termes d'efficacité et une satisfaction à moindre coût des besoins des bénéficiaires ?

Ces cinq axes structurent l'ensemble de la réflexion dont le résultat est reproduit dans le présent rapport de synthèse. Les travaux ont débuté par l'établissement d'un état de situation pour chacune des prestations fournies par la commune sous revue ainsi que les domaines transversaux du développement, des finances et de l'identité locale. Sur cette base, une appréciation de la situation eu égard à une éventuelle fusion de communes, respectivement au *statu quo*, a été réalisée par des groupes de travail composés de membres des autorités et ouverts aux citoyennes et citoyens de la commune, ceci par la notation et la pondération d'une batterie de critères d'analyse *ad hoc*. Ces notations et pondérations ont ensuite été introduites dans un outil d'aide à la décision (algorithme<sup>2</sup>) qui permet, *in fine*, d'identifier la forme de rapprochement (*statu quo* inclus !) la plus adéquate par rapport à la situation des communes sous revue, ainsi que, le cas échéant, la commune partenaire à privilégier.

Les formes de rapprochement considérées sont celles prévues par la Loi sur les communes (LC) du 28 février 1956 (état au 1<sup>er</sup> septembre 2018) et la Loi sur les fusions de communes (LFusCom) du 7 décembre 2004 (état au 1<sup>er</sup> janvier 2016) : **Contrat de droit administratif** (LC art. 107b), **Entente intercommunale** (LC art. 108ss), **Association de communes** (LC art. 112ss), **Fédération de communes** (LC art. 128ss), **Agglomération** (LC art. 128gss), **Personnes morales de droit privé** (LC art. 128jss), **Fusion de communes** (LFusCom art. 1ss).

**STRUCTURE DU RAPPORT.** Le rapport est structuré comme suit. Après la présente introduction, le deuxième chapitre reproduit le préavis d'intention à l'origine de la démarche. Celui-ci permet d'appréhender les points clés qui ont amené la Commune d'Essertes à se poser la question d'une fusion avec l'une ou l'autre de ses voisines. Le chapitre suivant expose l'état de situation des communes sous revue en termes de développement et de rayonnement, d'opinion publique et d'identité locale, de finances et de fiscalité. Ce chapitre est complété par la description, reproduite en annexe, des prestations communales fournies par la Commune d'Essertes. Le quatrième chapitre renseigne sur les diverses formes de collaboration et de rapprochement prévues par la législation vaudoise, alors que le cinquième dévoile les notations et appréciations utilisées pour nourrir l'algorithme de décision, après en avoir expliqué le fonctionnement. Les résultats des appréciations pour chacun des cinq axes d'analyse y sont notamment présentés et une réponse aux questions posées pour chaque axe, telles que mentionnées sous le point *Méthode et démarche* ci-dessus, est apportée. Enfin, une recommandation stratégique quant à la forme de rapprochement

<sup>2</sup> L'algorithme utilisé dans le présent rapport est un outil d'aide à la décision permettant, sur la base de critères couramment mentionnés dans la littérature scientifique, de choisir la forme de rapprochement la plus adaptée à la situation des communes sous revue (fusion, fédération, association, entente, etc.).

la plus opportune pour les communes sous revue est formulée et une conclusion indique les étapes ultérieures du processus de rapprochement.

**REMERCIEMENTS.** L'exercice mené dans le cadre d'une telle étude se distingue par un caractère fortement participatif qui requiert des personnes impliquées un investissement considérable. La participation de celles-ci (collaborateurs administratifs et responsables politiques, conseillers ou simples citoyens) a permis une appréciation objective, fondée et légitime de la situation. Que toutes ces personnes trouvent ici l'expression de la gratitude des auteurs du présent rapport pour leur engagement et leur soutien.

## 2 PRÉAVIS MUNICIPAL N° 01-2018 AU CONSEIL GÉNÉRAL

Le chapitre ci-dessous reproduit *in extenso* et sans modification le préavis à l'origine des travaux dont les résultats sont reproduits dans le présent rapport de synthèse.

### Préavis d'intention relatif à l'étude d'une fusion de la Commune d'Essertes avec la Commune d'Oron ou la Commune de Servion



Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### CONTEXTE

Comme le dit l'adage, « gérer, c'est prévoir ». En sa qualité d'instance exécutive, la Municipalité s'applique donc à gérer au mieux le quotidien de notre commune, mais aussi et surtout à préparer son avenir pour assurer sa pérennité et son développement. Or, force est de constater qu'il devient de plus en plus difficile pour une petite commune comme la nôtre de fonctionner de manière efficace, ceci dans un contexte où les exigences des citoyens-nes vont croissant, où les dossiers deviennent de plus en plus lourds et où le cadre législatif et réglementaire ne cesse de se complexifier.

Certes, le développement des collaborations intercommunales apporte une réponse dans de nombreux domaines, mais ceci en vidant la commune de son contenu puisque le pouvoir décisionnel lui échappe en partie pour se retrouver dans une association intercommunale par exemple.

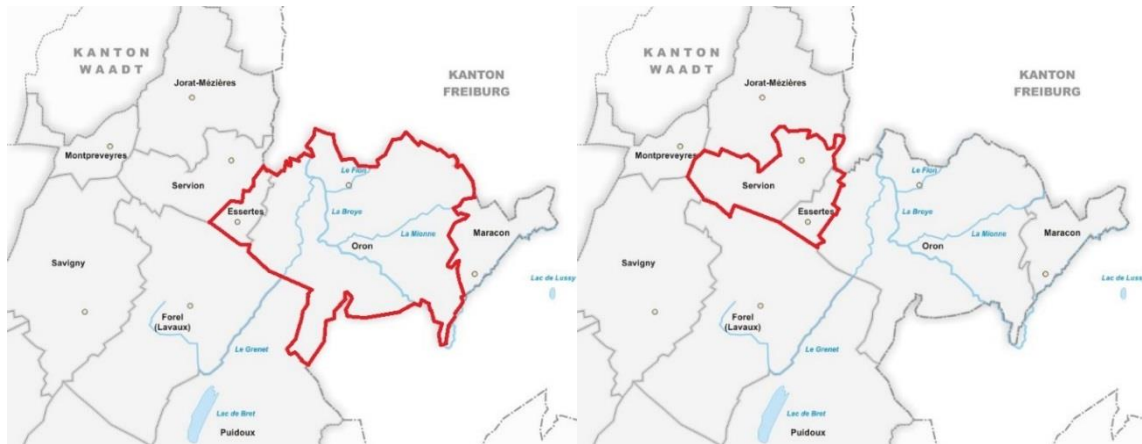
Consciente de ces évolutions, la Municipalité est convaincue qu'il convient de prendre les choses en main et d'étudier sans tarder une possible fusion avec l'une ou l'autre des communes voisines. Mieux vaut en effet prévenir que guérir et entamer un tel processus dans de bonnes conditions, de manière sereine, plutôt que d'attendre d'y être contraint et forcé par les circonstances. Par exemple, en cas de difficulté à renouveler les autorités communales ou de détérioration de la situation financière.

#### PREMIÈRE PRISE DE CONTACT

Dans la région, deux communes fusionnées se sont constituées dans un passé récent, à savoir la Commune d'Oron et la Commune de Servion, qui toutes deux ont une longue frontière avec la Commune d'Essertes. Elles constituent donc *a priori* les deux options à

considérer pour une possible fusion, ceci bien évidemment sous réserve de leur intérêt à un tel processus.

Compte tenu des éléments ci-dessus, la Municipalité a donc pris contact avec les communes voisines d'Oron et de Servion pour évoquer l'opportunité d'une fusion. La réponse de la Commune d'Oron est enthousiaste, selon décision municipale communiquée par courrier en date du 31 mai 2017. La Commune de Servion s'est également déclarée ouverte à l'idée, ceci par la voix de son Syndic.



*Périmètres en cas de fusion avec les communes d'Oron ou de Servion*

## UN PROJET OUVRANT DE NOMBREUSES OPPORTUNITÉS

Plusieurs éléments plaident clairement en faveur d'une fusion de notre commune avec l'une ou l'autre des communes voisines :

1. **Renouvellement des autorités communales.** Il est de plus en plus difficile de renouveler les autorités communales. Pour notre commune, s'il a toujours été possible de doter la Municipalité, force est de constater qu'il n'y a pas pléthore de candidats lors des élections. Plusieurs des Municipaux en place le sont depuis fort longtemps, et ne souhaitent pas prolonger leur mandat au-delà de la présente législature.
2. **Dotations de l'administration communale.** Avec deux personnes pour un total de 0.70 EPT – équivalent plein temps, l'administration communale est fort peu dotée, ce qui a pour conséquence un faible soutien aux autorités politiques, une difficulté à faire face à la diversité des tâches et, pour le citoyen, un guichet aux horaires d'ouverture peu élargis. De plus, diverses formations viennent d'être entreprises ou doivent l'être prochainement (contrôle des habitants, naturalisation, comptabilité – MCH2), ce qui engendre des coûts qui pourraient plus facilement être supportés par une entité plus grande. Notons bien que ces éléments résultent de la faible taille de l'administration, de la rareté des moyens et non d'un manque d'engagement et de compétences des titulaires.
3. **Importance des collaborations intercommunales, sous-traitances.** Notre commune collabore déjà sur de très nombreux points avec les communes voisines. Avec la Commune d'Oron pour les écoles, les déchets, le fond culturel et sportif, etc. Des prestations et activités telles que la Protection civile ou les Sapeurs-pompiers sont également localisées à Oron. Essertes fait partie de la paroisse protestante d'Oron, la paroisse catholique couvrant un espace plus large. Du côté de la Commune de Servion, les collaborations concernent notamment l'eau potable et les eaux usées. Ces collaborations sont indispensables et montrent l'utilité d'un fonctionnement à une échelle plus large. Donc notre commune est actuellement loin de fonctionner

en autarcie, mais collabore de manière étroite avec ses voisines. Ces collaborations sont par ailleurs lourdes à gérer et engendrent un déficit démocratique en vidant la commune d'une partie de sa substance. Une commune de taille réduite est par ailleurs contrainte de sous-traiter de nombreuses activités, à l'exemple de la voirie pour notre commune. Ces activités pourraient être réalisées à l'interne si la commune était plus grande.

4. **Alourdissement de la tâche des Municipaux.** De plus, les représentations de la commune dans les instances exécutives relatives aux collaborations ci-dessus, notamment pour les écoles, l'eau potable, la protection civile ou encore les déchets carnés, doivent être assumées par un membre de l'exécutif communal. Auparavant, il était possible de déléguer un membre du Conseil général. Cette évolution a pour conséquence un alourdissement de la tâche des Municipaux.
5. **Pôle régional.** La Commune d'Oron, avec en particulier la localité d'Oron-la-Ville, draine la population de la région avec ses commerces et autres prestataires de services. Il apparaît naturel à la population d'Essertes de se rendre à Oron... d'où une certaine légitimité à considérer et gérer les affaires communales dans ce périmètre qui correspond en quelque sorte à l'espace de vie de nos habitant-e-s.
6. **Finances et péréquation.** En termes financiers, la situation de notre commune est difficile en ce sens que nous n'arrivons pas à dégager une capacité d'investissement suffisante, alors que la situation de la Commune d'Oron est bonne. L'impact d'une fusion au niveau financier est multiple (économies d'échelle, mise à niveau de prestations, etc.), mais un point mérite d'être relevé en particulier, celui de la péréquation intercommunale.

En l'état, la législation vaudoise prévoit notamment que chaque commune reçoit un montant variable par habitant, déterminé selon les seuils de population suivants :

- a. entre 1 et 1'000 habitants : 100 francs (125 francs dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019)
- b. entre 1'001 et 3'000 habitants : 350 francs
- c. entre 3'001 et 5'000 habitants : 500 francs
- d. entre 5'001 et 9'000 habitants : 600 francs
- e. entre 9'001 et 12'000 habitants : 850 francs
- f. entre 12'001 et 15'000 habitants : 1'000 francs
- g. au-delà de 15'001 habitants : 1'050 francs.

Avec ses 368 habitants, notre commune reçoit donc 36'800.-. En fusionnant avec la Commune de Servion, nous passerions dans la catégorie entre 1'001 et 3'000 habitants et recevrons (uniquement pour les habitants d'Essertes) 128'800.-, soit 92'000.- de plus. Et en fusionnant avec la Commune d'Oron, le montant toujours pour les seuls habitants d'Essertes serait de 220'800.- (catégorie entre 5'001 et 9'000 habitants), soit une augmentation de 184'000.- par rapport à la situation actuelle.

De plus, le dispositif cantonal actuellement en discussion au Grand Conseil prévoit des aides aux études de fusion ainsi qu'une aide unique en cas d'acceptation de la convention de fusion.

## UN PROJET AVEC QUELQUES RISQUES

Il n'existe pas de projet ne comportant que des avantages. Et tout changement suscite des inquiétudes et des appréhensions. Ceci est vrai pour les fusions de communes également. Perte d'identité, affaiblissement de l'autonomie communale, politisation de la vie locale et éloignement des élus constituent des points souvent mentionnés.

La volonté de la Municipalité n'est pas de les nier, mais de se mettre à l'écoute de ses citoyennes et citoyens, afin de les identifier, de trouver ensemble des solutions, et surtout

de mettre en balance ces quelques risques avec les opportunités importantes ouvertes par une fusion de communes. La Municipalité tient enfin à souligner que, parfois, le plus grand risque est de ne rien faire, ce qui est le cas actuellement pour notre commune.

## **CONCLUSIONS**

En conséquence, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

- Vu le préavis municipal du 17 avril 2018, adopté en séance de Municipalité du 17 avril 2018 et celle du 24 avril 2018 (acceptation des modifications proposées le 24 avril 2018, par la Commission *ad hoc* chargée d'étudier ce préavis),
- Ayant entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cette affaire,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **le Conseil général d'Essertes**

**décide**

1. De donner mandat à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'une fusion avec la Commune d'Oron ;
2. De donner mandat à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'une fusion avec la Commune de Servion ;
3. En cas d'acceptation des 2 points précédents, de donner mandat à la Municipalité de réaliser une étude comparative, incluant une analyse des avantages et des inconvénients du *statu quo*, et de la présenter au Conseil général pour que puisse être retenue celle des trois options qui lui paraîtra la plus favorable ;
4. D'encourager et de soutenir la Municipalité dans ses démarches. A ce titre, la Municipalité fera appel à des concitoyennes et concitoyens pour participer à des groupes de travail.

Au nom de la Municipalité

*Le Syndic :*

*La Secrétaire :*

René Delessert

Alexandra Lovati

Délégué de la Municipalité : M. René Delessert, Syndic.

### 3 ETAT DE SITUATION

Le présent chapitre détaille l'état de la situation de la Commune d'Essertes en termes (1) de développement et de rayonnement, (2) de finances et de fiscalité et (3) d'identité locale et d'opinion publique. L'état de situation concernant les prestations mises à disposition de sa population par la Commune d'Essertes sont pour leur part décrites en annexe.

#### 3.1 DÉVELOPPEMENT ET RAYONNEMENT

**OBJECTIF.** L'objectif de la présente section consiste à présenter de manière synthétique la situation des communes sous revue en termes de développement et de rayonnement. Cette base d'information permet, via la mobilisation des critères d'analyse *ad hoc*, d'apprécier le degré de compatibilité desdites communes en termes de développement et de déterminer si un rapprochement entre elles est susceptible d'améliorer leurs perspectives de développement et leur rayonnement.

Pour appréhender de manière succincte la situation des communes sous revue en termes de développement, les données suivantes sont utilisées : évolution démographique récente, structure du tissu économique, rapport emploi/population, typologie OFS des communes et aménagement du territoire.

**ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE RÉCENTE.** Les communes sous revue ont connu depuis 1990 une très forte croissance démographique. Comme le montre le Tableau 3-1, la population d'Essertes est passée de 237 personnes en 1990 à 346 personnes en 2017, soit une augmentation de +46.0%. Dans le même temps, la population d'Oron est passée de 3'369 habitants à 5'463 habitants, soit un accroissement de +62.2%. Pour Servion, l'augmentation est de +72.5% avec une population de 1'104 personnes en 1990 et de 1'904 personnes en 2017. Ces augmentations sont plus importantes que celles du District de Lavaux-Oron (+32.7%) et du Canton de Vaud (+38.2%). Dans un **contexte démographique très dynamique**, la Commune d'Essertes a donc vu une croissance de sa population moins élevée que celles de ses deux voisines, mais tout de même supérieure à celles du district et du canton.

Tableau 3-1 Evolution démographique des communes sous revue depuis 1990 (population résidante permanente)

Commune	Evolution démographique				
	Pop. résid. des com. 1990-2016				Evol. 90/16
	1990	2000	2010	2017	
Essertes	237	247	305	346	46.0%
Oron	3'369	3'837	4'609	5'463	62.2%
Servion	1'104	1'596	1'776	1'904	72.5%
Essertes-Oron	3'606	4'084	4'914	5'809	61.1%
Essertes-Servion	1'341	1'843	2'081	2'250	67.8%
District	46'441	51'039	56'965	61'643	32.7%
Canton	574'661	615'978	708'177	794'384	38.2%

Source : Service cantonal de recherche et d'informations statistiques (SCRIS)

**STRUCTURE DU TISSU ÉCONOMIQUE.** En termes de structure du tissu économique, le Tableau 3-2 montre que le secteur tertiaire, c'est-à-dire les emplois de service, est **partout prédominant**, avec des **secteurs primaire et/ou secondaire importants pour Essertes et**

**Oron.** Les emplois plein temps (EPT) comptent pour 48.5% du total des emplois à Essertes, pour 57.8% à Oron et pour 76.5% à Servion. Cette dernière commune est en ligne avec les valeurs correspondantes du district (75.1%) et du canton (78.0%). Pour Oron, le secteur secondaire est proportionnellement fort avec 35.5% du total de l'emploi, contre 19.5% pour le district. Pour Essertes, les secteurs primaire et secondaire sont tous les deux proportionnellement forts avec respectivement 18.2% et 33.3% de l'emploi total.

**Tableau 3-2 Structure du tissu économique (2015) – secteurs primaire, secondaire et tertiaire**

Commune	Structure du tissu économique					
	Emplois plein temps (EPT) par secteur économique (2015)					
	prim.	%	sec.	%	tert.	%
Essertes	6	18.2%	11	33.3%	16	48.5%
Oron	114	6.7%	602	35.5%	979	57.8%
Servion	11	3.0%	75	20.5%	280	76.5%
Essertes-Oron	120	6.9%	613	35.5%	995	57.6%
Essertes-Servion	17	4.3%	86	21.6%	296	74.2%
District	890	5.4%	3'215	19.5%	12'385	75.1%
Canton	9'253	2.6%	67'838	19.4%	272'628	78.0%

Source : Service cantonal de recherche et d'informations statistiques (SCRIS)

**RAPPORT EMPLOI/POPULATION.** Le Tableau 3-3 montre que les communes sous revue sont principalement des **communes résidentielles** avec un rapport emploi/population de 10.0% à Essertes), de 19.2% à Servion et de 32.0% à Oron. Ces moyennes sont bien inférieures à la moyenne cantonale située à 45.6%. Notons cependant que la Commune d'Oron abrite proportionnellement à sa population plus d'emplois que le district, le rapport emploi/population pour ce dernier se situant à 27.3%. Les trois communes sont donc pour l'essentiel résidentielles, avec cependant **Oron qui se démarque** par une proportion d'emploi sensiblement plus importante que celles des deux autres communes.

**Tableau 3-3 Rapport emploi/population (2015)**

Commune	Rapport emploi/population		
	Emploi/Population résidente (2015)		
	Emplois	Population	%
Essertes	33	330	10.0%
Oron	1'695	5'297	32.0%
Servion	366	1'908	19.2%
Essertes-Oron	1'728	5'627	30.7%
Essertes-Servion	399	2'238	17.8%
District	16'490	60'454	27.3%
Canton	349'719	767'497	45.6%

Source : Service cantonal de recherche et d'informations statistiques (SCRIS)

**TYPLOGIE OFS DES COMMUNES.** Selon la typologie des régions et communes suisses 2000 publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS)<sup>3</sup>, les communes sous revue font partie

<sup>3</sup> Pour plus de détails quant à ces typologies, le lecteur intéressé est invité à se reporter à l'ouvrage suivant : Le système des communes suisses, approche typologique du modèle centre-périphérie, OFS, 1988, Berne.



d'une **Région rurale agro-industrielle**. Dans le détail et en reprenant une classification en 22 types, la Commune d'Essertes fait partie des « communes pendulaires d'allochtones ». La Commune d'Oron est une « commune agro-tertiaire » et la Commune de Servion une « commune périurbaine de régions métropolitaines »<sup>4</sup>.

**Tableau 3-4 Typologie des communes sous revue, classification OFS - 2000**

Commune	Types de communes 2000	
	Typologie selon l'OFS - Communes - 9 types, Communes - 22 types, Régions MS-14 classes	
Essertes	Type 7 - Communes pendulaires rurales (PEND)	Type 15 - Communes pendulaires d'allochtones (NAL)
Oron	Type 8 - Communes agraires-mixtes (MIX)	Type 20 - Communes agro-tertiaires (SAT)
Servion	Type 4 - Communes périurbaines (PER)	Type 11 - Communes périurbaines de régions métropolitaines (MP)
<b>Typologie des Régions MS 2000</b>		<b>Classe 11 - Région rurale agro-industrielle (RAI)</b>

Source : Office fédéral de la statistique (OFS)

La typologie ci-dessus a été révisée et est remplacée dès 2017 par les « Typologies des communes 2012 »<sup>5</sup>. Selon cette typologie, les Communes d'Essertes et de Servion sont de type rural alors que la Commune d'Oron est de type intermédiaire et présente donc des caractères à la fois urbains et ruraux – Essertes agricole, Oron industriel et Servion tertiaire.

**Tableau 3-5 Typologie des communes sous revue, classification OFS - 2012**

Commune	Typologie de communes 2012	
	Typologie selon l'OFS - Communes - 9 Catégories, Communes - 25 Catégories, Urbain-rural - 3 Catégories	
Essertes	Type 23 - Commune périurbaine de faible densité	Type 235 - Commune périurbaine agricole de f Type 3 - Rural
Oron	Type 22 - Commune périurbaine de moyenne densité	Type 226 - Commune périurbaine industrielle d Type 2 - Intermédiaire
Servion	Type 23 - Commune périurbaine de faible densité	Type 237 - Commune périurbaine tertiaire de f Type 3 - Rural

Source : Office fédéral de la statistique (OFS)

<sup>4</sup> L'ouvrage « Le Système des communes suisses – Approche typologie du modèle centre-périphérie » publié par l'Office fédéral de la statistique et l'Institut de recherche sur l'environnement construit (IREC) indique que les catégories sous revue se définissent de la manière suivante :

1. **Communes pendulaires d'allochtones.** Communes d'allochtones, à proportion moyenne d'émigrants pendulaires. Ces communes ont une proportion d'émigrants pendulaires qui dépasse généralement 50% de la population active occupée, mais qui reste inférieure à 65% ».
2. **Communes agro-tertiaires.** Commune à population agricole et tertiaire. Ce type implique un pourcentage d'actifs occupés dans le secteur primaire entre 13 et 40% et un secteur tertiaire supérieur de 6% au secondaire.
3. **Communes périurbaines de régions métropolitaines.** Ce sont des communes de résidence à bilan pendulaire fortement négatif, mais où la proportion de logements individuels est supérieure à 35-40%.

<sup>5</sup> Pour plus de détails quant à ces nouveaux niveaux, le lecteur intéressé peut se référer à la publication de l'OFS : « Niveaux géographiques de la Suisse, Typologie des communes et typologie urbain-rural 2012 », Numéro OFS 1703-1200, 2017. **La répartition en 9 catégories** repose sur des critères de densité, de taille et d'accessibilité, auxquels s'ajoutent des critères socio-économiques pour la subdivision en 25 catégories. Il y a trois grandes catégories :

1. **Les centres urbains** comprennent les villes-centres et les communes-centres d'agglomération ainsi que les communes-centres hors agglomération. Les centres urbains remplissent des critères déterminés de densité et de taille en termes de nombre d'habitants, de places de travail et de nuitées hôtelières en équivalents-habitants.
2. **L'espace sous influence des centres urbains** comprend les communes des couronnes d'agglomération et les communes multiorientées. Elles se caractérisent par un certain volume de flux pendulaires en direction des centres urbains. → **communes périurbaines**
3. **L'espace hors influence des centres urbains** comprend les communes rurales sans caractère urbain, avec des flux pendulaires faibles en direction des centres urbains.

Les trois communes sont **périurbaines**, de faible (Essertes, Servion) ou de moyenne densité (Oron), avec un poids relatif différencié en termes de secteurs économiques.

**MOUVEMENTS STRATÉGIQUES, GRANDS PROJETS.** Plusieurs grands projets ont vu le jour ou sont en cours de réalisation dans le périmètre considéré, au titre desquels il convient de mentionner le nouveau collecteur « La Compéline – Grand Clos », l'étude pour la réalisation d'un giratoire à la Route de Bulle – Oron-la-Ville ou encore l'étude de la traversée du village – Palézieux<sup>6</sup>.

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.** Avec une superficie de 2'461 ha, la Commune d'Oron est de loin la plus étendue des trois communes sous revue. Viennent ensuite les Communes de Servion avec 627 ha et d'Essertes avec 166 ha. Par contre, en termes de répartition de leur superficie (surfaces d'habitat/infrastructures, agricoles, boisées et improductives), les trois communes sont relativement proches, Servion se caractérisant par une proportion légèrement moindre de surfaces boisées et une plus grande proportion de terres agricoles.

Tableau 3-6 Territoire – surfaces habitat/infrastructures, agricoles, boisées et improductives

Commune	Habitat et infrastructures		Agricultures		Boisées		Improductives		Total
	%	'000 m <sup>2</sup>	%	'000 m <sup>2</sup>	%	'000 m <sup>2</sup>	%	'000 m <sup>2</sup>	
Oron	12.0%	2'960	68.7%	16'910	18.8%	4'630	0.4%	110	24'610
Essertes	10.8%	180	72.3%	1'200	16.9%	280	0.0%	-	1'660
Servion	17.7%	1'110	63.3%	3'970	18.8%	1'180	0.2%	10	6'270
Oron-Essertes	12.0%	3'140	68.9%	18'110	18.7%	4'910	0.4%	110	26'270
Essertes-Servion	16.3%	1'290	65.2%	5'170	18.4%	1'460	0.1%	10	7'930

Source : Office fédéral de la statistique (OFS), Statistique suisse de la superficie standard

En termes d'aménagement du territoire, les communes sont très fortement contraintes par le droit supérieur (Loi sur l'aménagement du territoire, plan directeur cantonal, etc.), d'où un impact faible en cas de fusion de communes. Les zones constructibles de Servion se sont bien développées. A Essertes, il y a beaucoup de thésaurisation (terrains constructibles non construits et non mis en vente). Un plan général d'aménagement est à l'étude. La Commune d'Oron constitue quant à elle un pôle de développement. Les prix des terrains sont avantageux par rapport aux tarifs pratiqués sur l'Arc lémanique, mais moins compétitifs qu'en terre fribourgeoise.

<sup>6</sup> **Nouveau collecteur « La Compéline - Grand Clos ».** Il s'agit d'un projet de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye.

**Oron-la-Ville - Étude pour la réalisation d'un giratoire à la Route de Bulle.** Le giratoire provisoire de la Route de Bulle est un succès au niveau de la fluidité du trafic, mais plusieurs critères de fonctionnement restent à améliorer. La Municipalité a décidé de soumettre un nouveau préavis au Conseil communal afin d'étudier les environs du rond-point, les places de parc de proximité et la trajectoire des véhicules lourds. Le giratoire restera provisoire jusqu'à la fin 2017 (rapport de gestion 2016).

**Palézieux - Etude de la traversée du village.** Malgré les nombreux travaux effectués depuis le début de la fusion de la région d'Oron, quelques axes, dont la traversée de Palézieux-Village, sont en piteux état. La Municipalité a donc lancé une étude sur ce tronçon qui n'a jamais fait l'objet d'une réfection complète du coffre, afin de trouver la meilleure solution pour un aménagement cohérent. La remise en état, prévue pour 2019, devra tenir compte des chemins pédestres, de l'esthétique et de la sécurité pour satisfaire un maximum d'opinions (rapport de gestion 2016).

## 3.2 FINANCES ET FISCALITÉ

**OBJECTIF.** L'objectif de la présente section consiste à présenter de manière synthétique la situation des communes sous revue en termes de finances et de fiscalité. Cette base d'information permet, via la mobilisation des critères d'analyse *ad hoc*, d'apprécier le degré de compatibilité desdites communes en termes de finances et de fiscalité et de déterminer si un rapprochement entre elles est susceptible d'améliorer leur situation financière.

Pour appréhender de manière succincte la situation des communes sous revue en termes de finances et de fiscalité, les données suivantes sont utilisées : force fiscale par habitant, coefficient d'impôt communal, fortune/dette nette par habitant, marge d'autofinancement par habitant, péréquation financière intercommunale et qualité des infrastructures et des équipements.

**NOTE TECHNIQUE.** Les indicateurs financiers utilisés dans la présente analyse sont susceptibles, pour certains d'entre eux, de varier sensiblement d'une année à l'autre. Pour cette raison, les données des cinq dernières années disponibles et une moyenne pluriannuelle sont indiquées partout où cela fait sens. Afin de mettre lesdites données en perspective, la valeur la plus faible et la plus élevée des communes du canton ainsi que la valeur cantonale moyenne sont ajoutées. Enfin, les indicateurs sont, sauf exception, ramenés à l'habitant pour permettre une comparaison entre communes, ceci afin de neutraliser l'impact de la taille de la population.

**FORCE FISCALE PAR HABITANT<sup>7</sup>.** Comme le montre le Tableau 3-7, la force fiscale moyenne par habitant des communes sous revue oscille entre CHF 2'091.-/hab. (Oron) et CHF 2'504.-/hab. (Servion) sur la période 2012-2016.

Tableau 3-7 Force fiscale par habitant, en CHF

Commune	Indicateurs financiers					
	Force fiscale (recettes fiscales) par habitant (CHF)					
	2012	2013	2014	2015	2016	Moy. 12-16
Essertes	2'265	2'588	2'067	2'440	2'192	2'310
Oron	1'978	2'265	2'068	2'089	2'053	2'091
Servion	2'652	2'625	2'792	2'124	2'328	2'504
Max. canton	27'057	26'055	32'081	35'959	50'406	34'311
Min. canton	1'127	1'231	1'137	1'123	1'297	1'183
Moy. pond. Essertes-Oron	1'996	2'284	2'068	2'110	2'061	2'104
Moy. Pond. Essertes-Servion	2'593	2'620	2'684	2'171	2'308	2'475
District Lavaux-Oron	3'955	4'244	4'168	4'001	3'974	4'068
Canton de Vaud	3'375	3'521	3'482	3'489	3'521	3'478

Note:

Max. canton	Vaux-sur-Morges	Vaux-sur-Morges	Vaux-sur-Morges	Vaux-sur-Morges	Vaux-sur-Morges	-
Min. canton	Suscévoz	Rossegens	Vugelles-La Mothe	Vugelles-La Mothe	Vugelles-La Mothe	-

Source : Service cantonal de recherche et d'information statistiques, Canton de Vaud

La **Commune d'Essertes** se situe entre ces deux valeurs avec une **force fiscale moyenne de CHF 2'310.-/hab.** sur la même période. Ces valeurs sont relativement proches les unes des autres, surtout si on les met en rapport avec les extrema cantonaux de Vaux-sur-Morges (CHF 50'406.-/hab. en 2016) et de Vugelles-La Mothe (1'297.-/hab. en 2016). Elles sont par ailleurs notablement inférieures aux moyennes du District Lavaux-Oron, avec une valeur moyenne de CHF 4'068.-/hab. sur la période 2012-2016, et du Canton de Vaud, avec

<sup>7</sup> **La force fiscale** considère le volume des impôts prélevés auprès des contribuables (personnes morales et physiques) rapporté au nombre d'habitants de la commune. Elle constitue un indicateur permettant une appréciation approximative de la « richesse » des contribuables.

une valeur moyenne de CHF 3'478.-/hab. pour la même période. Globalement, les forces fiscales des trois communes sous revue sont plutôt stables, à l'image des valeurs correspondantes pour le district et le canton.

**COEFFICIENT D'IMPÔT COMMUNAL**<sup>8</sup>. Le Tableau 3-8 montre que, pour la période 2013 à 2016, les coefficients d'impôts communaux des communes sous revue se situent entre 69.0 (Oron) et 70.8 (Essertes). Ces **coefficients sont très stables**, celui de la Commune d'Oron restant inchangé alors que celui des deux autres communes n'a subi qu'une adaptation. De plus, ces coefficients sont très proches les uns des autres avec pour 2017 un **coefficient identique pour Oron et Servion à 69.0 et un coefficient de 72.0 pour la Commune d'Essertes**. Les extrema cantonaux se situent pour 2016 à 46.0 (Eclépens) et à 84.0 (Treytorrens). Notons enfin que les trois communes se situent en dessus des moyennes du District Lavaux-Oron (62.4) et du Canton de Vaud (67.7).

Tableau 3-8 Coefficient d'impôt communal

Commune	Indicateurs financiers					
	Coefficient d'impôt communal (en % imp. cantonal de base)					
	2013	2014	2015	2016	2017	Moy. 13-17
Essertes	70.0	70.0	70.0	72.0	72.0	70.8
Oron	69.0	69.0	69.0	69.0	69.0	69.0
Servion	71.0	69.0	69.0	69.0	69.0	69.4
Max. canton	84.0	84.0	84.0	84.0	84.0	84.0
Min. canton	39.0	39.0	39.0	39.0	46.0	40.4
Moy. pondérée Essertes-Oron	69.1	69.1	69.1	69.2	69.2	69.1
Moy. pondérée Essertes-Servion	70.9	69.1	69.2	69.4	69.4	69.6
District Lavaux-Oron	62.7	62.7	62.8	62.0	62.0	62.4
Canton de Vaud	67.9	67.8	67.8	67.4	67.7	67.7

Note:

Max. canton	Sergey Treytorrens	Treytorrens	Treytorrens	Treytorrens	Treytorrens	-
Min. canton	Coinsins Vaux-sur-Morges	Coinsins Vaux-sur-Morges	Vaux-sur-Morges	Vaux-sur-Morges	Eclépens	-

Source : Service cantonal de recherche et d'information statistiques, Canton de Vaud

**FORTUNE / DETTE NETTE PAR HABITANT**<sup>9</sup>. Le Tableau 3-9 présente la fortune/dette nette par habitant, un chiffre positif reflétant une fortune nette et un chiffre négatif une dette nette. Sur la période 2012-2016, les **communes d'Essertes** et d'Oron présentent une dette nette moyenne avec des montants moyens respectifs de **CHF -938.-/hab.** et de CHF -1'836.-/hab. Sur la même période, la dette nette moyenne de la Commune de Servion se monte à CHF -63.-/hab., donc un montant proche de zéro. Par comparaison, les communes de l'ensemble du District de Lavaux-Oron disposent d'une fortune nette de CHF 235.-/hab. Quant aux communes vaudoises dans leur ensemble, elles ont accumulé une dette nette moyenne de CHF - 3'364.-/hab., donc un niveau largement supérieur à celui des communes sous revue. Les extrema cantonaux se situent pour leur part et pour l'année 2016 à CHF 56'191.-/hab. (Vaux-sur-Morges) et à CHF - 14'558.-/hab. (Lausanne). Notons enfin que la dette nette des communes sous revue a cru au cours des cinq dernières années, ceci de manière plus marquée pour la Commune de Servion que pour les deux autres communes sous revue.

<sup>8</sup> Le coefficient d'impôt communal informe de la pression fiscale que chaque commune exerce sur ses contribuables, de l'intensité avec laquelle elle exploite son assiette fiscale.

<sup>9</sup> La fortune nette, respectivement la dette nette reflète l'héritage financier des communes sous revue, soit la dette brute diminuée du patrimoine financier. Attention cependant à ne pas considérer cet indicateur de manière isolée, mais à la

**Tableau 3-9 Fortune/dette nette par habitant, en CHF**

Commune	Indicateurs financiers					
	Fortune/dette nette par habitant, en CHF					
	2012	2013	2014	2015	2016	Moy. 12-16
Essertes	-247	-259	-943	-1'838	-1'402	-938
Oron	-1'478	-1'518	-1'593	-2'219	-2'371	-1'836
Servion	750	724	228	-878	-1'137	-63
Max. canton	57'849	56'226	49'025	48'984	56'191	53'655
Min. canton	-16'468	-15'941	-15'739	-14'937	-14'558	-15'529
Moy. pond. Essertes-Oron	-1'400	-1'443	-1'554	-2'197	-2'314	-1'782
Moy. Pond. Essertes-Servion	598	580	54	-1'020	-1'176	-193
District Lavaux-Oron	309	632	580	16	-363	235
Canton de Vaud	-3'351	-3'248	-3'348	-3'374	-3'497	-3'364

Note:

Max. canton	Vaux-sur-Morges	Vaux-sur-Morges	Vaux-sur-Morges	Vaux-sur-Morges	Vaux-sur-Morges	-
Min. canton	Lausanne	Lausanne	Lausanne	Lausanne	Lausanne	-

Source : Service cantonal de recherche et d'information statistiques, Canton de Vaud

**MARGE D'AUTOFINANCEMENT PAR HABITANT<sup>10</sup>**. Comme le montre le Tableau 3-10 pour la période 2012-2016, la marge d'autofinancement par habitant des communes sous revue se situe à **CHF 245.-/hab. (Essertes)**, à CHF 548.-/hab. (Servion) et à CHF 638.-/hab. (Oron). Ces deux dernières communes sont **proches des moyennes des communes du District Lavaux-Oron (CHF 507.-/hab.) et du Canton de Vaud (CHF 603.-/hab.)**. La Commune d'Essertes se situe en moyenne à la moitié de ces valeurs et éprouve donc une plus grande difficulté à dégager une capacité d'investissement à partir de son compte de fonctionnement.

**Tableau 3-10 Marge d'autofinancement par habitant, en CHF**

Commune	Indicateurs financiers					
	Marge d'autofinancement par habitant, en CHF					
	2012	2013	2014	2015	2016	Moy. 12-16
Essertes	443	177	-310	325	588	245
Oron	1'062	635	464	574	454	638
Servion	1'039	356	475	375	497	548
Max. canton	3'759	4'093	6'119	11'740	18'372	8'817
Min. canton	-2'987	-2'172	-3'058	-3'565	-4'079	-3'172
Moy. pond. Essertes-Oron	1'023	608	418	559	462	614
Moy. pond. Essertes-Servion	948	330	358	368	511	503
District Lavaux-Oron	589	846	515	264	321	507
Canton de Vaud	360	766	637	678	576	603

Note:

Max. canton	Chavannes-sur-Moudon	Apples	Coinsins	Chavannes-des-Bois	Bougy-Villars	-
Min. canton	Dully	Gingins	Buchillon	Eclépens	Jongny	-

Source : Service cantonal de recherche et d'information statistiques, Canton de Vaud

<sup>10</sup> La marge d'autofinancement représente la somme des amortissements et du solde du compte de fonctionnement. Elle indique la capacité des communes à dégager une épargne annuelle pour financer l'investissement ou, en d'autres termes, la proportion des investissements nets susceptible d'être financée par les ressources propres, sans avoir recours à l'emprunt. À noter que cet indicateur peut varier fortement d'une année à l'autre en fonction de revenus ou de dépenses extraordinaires (vente, succession, etc.), ceci en particulier pour les petites communes.

Notons cependant que pour celle-ci, la marge d'autofinancement subit des variations importantes d'une année sur l'autre. Les extrema cantonaux se situent en 2016 à CHF 18'372.-/hab. (Bougy-Villars) et à CHF 4'079.- (Jongny).

**PÉRÉQUATION FINANCIÈRE INTERCOMMUNALE.** En l'état et pour ce qui concerne la péréquation financière intercommunale<sup>11</sup>, la législation vaudoise prévoit notamment que chaque commune reçoit un **montant variable par habitant**, déterminé selon les seuils de population suivants :

- entre 1 et 1'000 habitants : 100 francs (125 francs dès le 1er janvier 2019)
- entre 1'001 et 3'000 habitants : 350 francs
- entre 3'001 et 5'000 habitants : 500 francs
- entre 5'001 et 9'000 habitants : 600 francs
- entre 9'001 et 12'000 habitants : 850 francs
- entre 12'001 et 15'000 habitants : 1'000 francs
- au-delà de 15'001 habitants : 1'050 francs.

Avec ses 368 habitants, notre commune reçoit donc 36'800.-. En fusionnant avec la Commune de Servion, nous passerions dans la catégorie entre 1'001 et 3'000 habitants et recevions (uniquement pour les habitants d'Essertes) 128'800.-, soit 92'000.- de plus. Et en fusionnant avec la Commune d'Oron, le montant toujours pour les seuls habitants d'Essertes serait de 220'800.- (catégorie entre 5'001 et 9'000 habitants), soit une augmentation de 184'000.- par rapport à la situation actuelle.

Le Tableau 3-11 ci-dessous présente plus en détail l'impact sur la péréquation des deux fusions investiguées, ainsi que le *statu quo*. Les données fournies par le Service des communes et du logement du Canton de Vaud indiquent que, en matière de contribution à la péréquation et sur la base des données valables pour 2017, un **écart positif** résulterait dans les deux cas de figure. Une fusion permet en l'occurrence de diminuer la contribution des communes sous revue à la péréquation.

**Tableau 3-11 Péréquation financière intercommunale (2017), avec fusion (Servion ou Oron) et sans fusion**

Indicateurs financiers											
Péréquation 2017 (en CHF)											
Commune	Taux 2017	Population 31.12.2017	Point d'impôts	Total facture sociale	Péréquation intercommunale					Réforme policière	TOTAL
					Population	Solidarité	Dépenses thématiques	Repartition	Total		
Essertes	72.0	346	11'561	235'411	-34'182	-81'041	-15'094	213'743	83'426	35'894	<b>354'731</b>
Servion	69.0	1'904	65'742	1'110'740	-411'373	-369'451	-188'485	1'215'437	246'128	202'950	<b>1'559'818</b>
Oron	69.0	5'463	148'409	2'676'048	-2'052'716	-1'820'333	-981'870	2'743'793	-2'111'126	454'941	<b>1'019'863</b>
Essertes + Servion		2'250	77'303	1'346'151	-445'555	-450'492	-203'579	1'429'180	329'554	238'844	1'914'549
Essertes + Oron		5'809	159'970	2'911'459	-2'086'898	-1'901'374	-996'964	2'957'536	-2'027'700	490'835	1'374'594
Fusion avec Servion	69.4	2'250	77'313	1'346'296	-531'011	-449'375	-203'524	1'429'550	245'640	238'881	<b>1'830'817</b>
Fusion avec Oron	69.2	5'809	159'963	2'911'349	-2'257'810	-1'907'002	-997'005	2'958'226	-2'203'591	490'967	<b>1'198'725</b>
Ecart avec Servion		(+)=perte (-)=gain		145	-85'456	1'117	55	370	-83'914	37	<b>-83'732</b>
Ecart avec Oron		(+)=perte (-)=gain		-110	-170'912	-5'628	-41	690	-175'891	132	<b>-175'869</b>

Source : M. Clerc, Service des communes et du logement VD

En cas de fusion avec la **Commune de Servion**, la contribution de la nouvelle commune à la péréquation financière s'élèverait ainsi à CHF 1'830'817.-, ce qui représente une **diminution de CHF 83'732.-** (4.57%) par rapport à la situation actuelle. Une fusion avec la **Commune d'Oron** entraînerait quant à elle une **diminution de CHF 175'869.-** (14.67%)

<sup>11</sup> La péréquation financière étant en cours de révision, une nouvelle version pourrait entrer en vigueur dès le 1er janvier 2022.

pour une participation s'élevant à CHF 1'198'725.-. Ladite diminution est pérenne en ce qu'elle revient chaque année, car elle résulte du cumul de la population en cas de fusion (couche population), mais varie bien évidemment dans les montants en fonction de l'évolution des données de base servant au calcul péréquatif.

**QUALITÉ DES INFRASTRUCTURES ET DES ÉQUIPEMENTS.** Pour compléter l'analyse chiffrée ci-dessus, il est important, en termes financiers, de porter une évaluation quant à la qualité des infrastructures (réseaux, routes, bâtiments) et des équipements (véhicules, systèmes informatiques) des communes sous revue. Ceci permet, sans consacrer de ressources trop importantes, d'identifier de possibles retards d'investissement (niveau d'entretien insuffisant, obsolescence technique, etc.). Le Tableau 3-12 ci-après présente les appréciations portées par la Municipalité d'Essertes pour les principaux types d'infrastructures et d'équipements (réseaux (eau potable, eaux usées et claires, électricité, télé-réseau), routes, bâtiments scolaires, bâtiments administratifs et techniques, autres infrastructures, véhicules lourds, systèmes informatiques). Chaque type d'infrastructure et d'équipement est évalué sur une échelle de 1 (qualité très mauvaise) à 5 (qualité très bonne).<sup>12</sup>

Tableau 3-12 Etat de l'infrastructure et des équipements

Commune	Indicateurs de qualité de 5 (très bonne) à 1 (très mauvaise)							
	Etat de l'infrastructure et des équipements							
	Réseaux <sup>(1)</sup>	Routes	Bâtiments scolaires	Bât. admin/tech	Autres infra.	Véhicules lourds	Systèmes info.	Moyenne communale
Essertes <sup>*1</sup>	4.0	3.0	4.0	4.0	-	-	2.0	3.4
Oron <sup>*2</sup>	3.0	4.0	4.0	5.0	-	-	4.0	4.0
Servion <sup>*3</sup>	4.0	4.0	4.0	5.0	-	-	4.0	4.2
Moy. simple Essertes-Oron	3.5	3.5	4.0	4.5	-	-	3.0	3.7
Moy. Simple Essertes-Servion	4.0	3.5	4.0	4.5	-	-	3.0	3.8

<sup>(1)</sup> Réseaux (eau potable, eaux usées et claires, électricité, télé-réseau)

**Remarques**

<sup>\*1</sup> Les infrastructures et équipements de la Commune d'Essertes sont globalement moins développées. Pour les réseaux, les notations s

<sup>\*2</sup> La Commune d'Oron investit de manière conséquente, notamment dans ses réseaux et dans ses routes.

<sup>\*3</sup> L'ASJU - Association scolaire intercommunale du Jorat prévoit un investissement très important à Carouge.

Source : Municipalité d'Essertes

Le Tableau 3-12 indique en premier lieu que le **niveau moyen des infrastructures et équipements** des communes sous revue **est plutôt bon** avec des notes globales (moyennes simples) situées entre 3.4 et 4.2. Il n'y a aucune « catastrophe » avec des notations inférieures ou égales à 2.0. Il apparaît ensuite que les infrastructures et équipements de la Commune d'Essertes sont un peu moins bien notés que ceux des deux communes voisines, avec une notation de 3.4. En revanche, la situation est quasi équivalente entre la Commune d'Oron (4.0) et de Servion (4.2). En l'état, c'est donc plutôt la Commune d'Essertes qui souffre en termes relatifs d'un retard au niveau de ses infrastructures et équipements, ceci répétons-le sans qu'il n'y ait rien d'alarmant.

<sup>12</sup> Ces appréciations sont portées au mieux des connaissances des membres de ladite Municipalité. Idéalement, il est clair qu'elles auraient également dû être portées par des représentants des communes d'Oron et de Servion. Mais en l'état, il n'est pas réellement envisageable de les intégrer au processus. Par ailleurs, il est évident que des ressources très importantes pourraient être consacrées aux dites appréciations (bâtiments, réseau d'eau potable, etc.). Ce qui serait disproportionné eu égard à l'objectif poursuivi (appréciation globale, en termes stratégiques).

### 3.3 OPINION PUBLIQUE ET IDENTITÉ LOCALE

**OBJECTIF.** L'objectif de la présente section consiste à présenter de manière synthétique la situation des communes sous revue en termes d'opinion publique et d'identité locale. Cette base d'information permet, via la mobilisation des critères d'analyse *ad hoc*, d'apprécier le degré de compatibilité desdites communes en termes d'identité, voire d'appréhender l'impact d'un rapprochement sur la vie locale notamment.

Pour décrire de manière succincte la situation des communes sous revue en termes d'opinion publique et d'identité locale, les données suivantes sont utilisées : résultats des vingt dernières votations fédérales, résultats des dix dernières votations cantonales, centre de gravité politique – élections fédérales, centre de gravité politique – élections cantonales, communauté de vie entre les populations.

**RÉSULTATS DES VOTATIONS FÉDÉRALES.** Le critère des résultats des votations fédérales compare les résultats des votations des vingt derniers scrutins populaires fédéraux (initiatives et/ou référendums), ceci en s'intéressant au nombre de votes identiques dans les communes sous revue (acceptation ou refus).

Tableau 3-13 Synthèse des résultats des votations populaires - 20 derniers scrutins fédéraux – Essertes et Oron

Commune	Résultats des 20 dernières votations fédérales			
	Nombre d'issues similaire avec...			
	% oui	Nb. oui	ESS	ORO
ESS	53.4%	12		15
ORO	56.2%	11	15	
<b>2 communes</b>	<b>54.7%</b>	<b>11</b>	<b>15</b>	<b>15</b>

**Les objets qui unissent...**

Initiative populaire du 11 décembre 2015 "Pour une monnaie à l'abri des crises: émission monétaire uniquement par la Banque nationale!" (Initiative Monnaie pleine)

La loi du 30 septembre 2016 sur l'énergie (LEne)

Arrêté fédéral du 30 septembre 2016 concernant la naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération

Arrêté fédéral du 30 septembre 2016 sur la création d'un fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération

Initiative populaire du 6 septembre 2012 "Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources (économie verte)"

Loi fédérale du 25 septembre 2015 sur le renseignement (LRens)

Initiative populaire du 30 mai 2013 "En faveur du service public"

Initiative populaire du 4 octobre 2013 "Pour un revenu de base inconditionnel"

Initiative populaire du 10 mars 2014 "Pour un financement équitable des transports"

Modification du 12 décembre 2014 de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA)

Modification du 25 septembre 2015 de la loi sur l'asile (LAsi)

**Les objets qui divisent...**

Arrêté fédéral du 17 mars 2017 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée

Loi fédérale du 17 mars 2017 sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020

Loi fédérale du 17 juin 2016 sur l'amélioration des conditions fiscales en vue de renforcer la compétitivité du site entrepreneurial suisse (Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III)

Initiative populaire «Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire (Initiative «Sortir du nucléaire»)»

Initiative populaire du 17 décembre 2013 "AVSplus: pour une AVS forte"

Source : Chancellerie du canton de Vaud



Les résultats présentés au Tableau 3-13 et au Tableau 3-14 ci-dessous montrent que l'issue des votes a été identique à 15 reprises lorsque que l'on compare les communes d'Essertes et d'Oron. Les issues identiques sont au nombre de 16 lorsque l'on met en regard les communes d'Essertes et de Servion. Une large majorité des objets « unissent » donc les trois communes puisque les votes ayant abouti à un résultat non uniforme sont au nombre de quatre, respectivement de cinq. On remarque que les objets qui « divisent », c'est-à-dire ceux où Essertes a voté différemment de ses voisines, concernent principalement des objets liés à la prévoyance vieillesse.

**Tableau 3-14 Synthèse des résultats des votations populaires - 20 derniers scrutins fédéraux – Essertes et Servion**

Commune	Résultats des 20 dernières votations fédérales			
	Nombre d'issues similaire avec...			
	% oui	Nb. oui	ESS	SER
ESS	53.4%	12		16
SER	56.7%	12	16	
<b>2 communes</b>	<b>54.8%</b>	<b>12</b>	<b>16</b>	<b>16</b>

**Les objets qui unissent...**

Initiative populaire du 11 décembre 2015 "Pour une monnaie à l'abri des crises: émission monétaire uniquement par la Banque nationale!" (Initiative Monnaie pleine)

La loi du 30 septembre 2016 sur l'énergie (LEne)

Arrêté fédéral du 30 septembre 2016 concernant la naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération

Arrêté fédéral du 30 septembre 2016 sur la création d'un fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération

Loi fédérale du 17 juin 2016 sur l'amélioration des conditions fiscales en vue de renforcer la compétitivité du site entrepreneurial suisse (Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III)

Initiative populaire du 6 septembre 2012 "Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources (économie verte)"

Loi fédérale du 25 septembre 2015 sur le renseignement (LRens)

Initiative populaire du 30 mai 2013 "En faveur du service public"

Initiative populaire du 4 octobre 2013 "Pour un revenu de base inconditionnel"

Initiative populaire du 10 mars 2014 "Pour un financement équitable des transports"

Modification du 12 décembre 2014 de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA)

Modification du 25 septembre 2015 de la loi sur l'asile (LAsi)

**Les objets qui divisent...**

Arrêté fédéral du 17 mars 2017 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée

Loi fédérale du 17 mars 2017 sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020

Initiative populaire «Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire (Initiative «Sortir du nucléaire»)»

Initiative populaire du 17 décembre 2013 "AVSplus: pour une AVS forte"

Source : Chancellerie du canton de Vaud

**RÉSULTATS DES VOTATIONS CANTONALES.** Lors des 10 dernières votations cantonales, l'issue des votes a été identique à 9 reprises pour les trois communes sous revue, comme le montrent les résultats présentés au Tableau 3-15 et au Tableau 3-16.

**Tableau 3-15 Synthèse des résultats des votations populaires - 10 derniers scrutins cantonaux – Essertes et Oron**

Commune	Résultats des 10 dernières votations cantonales			
	Nombre d'issues similaire avec...			
	% oui	Nb. oui	ESS	ORO
ESS	71.2%	7		9
ORO	73.0%	8	9	
<b>2 communes</b>	<b>72.4%</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>9</b>

**Les objets qui unissent...**

Initiative populaire «Pour le remboursement des soins dentaires»

Référendum sur la loi du 29 septembre 2015 modifiant celle du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux

Initiative populaire "Sauver Lavaux" qui propose de modifier la loi du 12 février 1979 sur le plan de protection de Lavaux (LLavaux)

Contre-projet du Grand Conseil, loi du 21 janvier 2014 modifiant la loi du 12 février 1979 sur le plan de protection de Lavaux (LLavaux).

Modification de l'article 80 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (compétence en matière de contrôle de la validité d'une initiative)

Modification de l'article 84 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (prolongation du délai de récolte des signatures en cas de référendum facultatif)

Modification de l'article 113 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (délai de vacance au Conseil d'Etat)

Modifications des articles 166 et 179 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (réorganisation de la Cour des comptes)

Modifications des articles 74 et 142 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 transformant le terme de «tutelle» en «curatelle de portée générale» ou «mandat pour cause d'inaptitude»

**Les objets qui divisent...**

Loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)

Source : Chancellerie du canton de Vaud

Le seul objet qui « divise » est la Loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif, acceptée à Oron et Servion, mais refusée à Essertes. Hormis cet objet, le résultat du vote, acceptation ou refus, est identique dans les trois communes.

**CENTRES DE GRAVITÉ POLITIQUE – ÉLECTIONS FÉDÉRALES.** Le centre de gravité politique - élections fédérales synthétise les résultats des élections fédérales, indiquant ainsi les sensibilités partisans des populations des communes sous revue au niveau fédéral. Concrètement, l'analyse porte sur les résultats des élections au Conseil national du 18 octobre 2015. Comme le montre le Tableau 3-17 ci-après, sur une échelle de 0% (extrême gauche) à 100% (extrême droite), le centre de gravité politique au niveau fédéral des communes sous revue se situe à **59.9% pour la Commune d'Essertes**, à 54.6% pour la Commune d'Oron et à 53.3% pour la Commune de Servion. Les trois communes élisent donc en majorité à droite, ceci de manière plus marquée pour la Commune d'Essertes. La Commune de Servion est la plus proche du centre, mais reste à droite.

**Tableau 3-16 Synthèse des résultats des votations populaires - 10 derniers scrutins cantonaux – Essertes et Servion**

Commune	Résultats des 10 dernières votations cantonales			
	Nombre d'issues similaire avec...			
	% oui	Nb. oui	ESS	SER
ESS	71.2%	7		9
SER	74.0%	8	9	
<b>2 communes</b>	<b>72.7%</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>9</b>

**Les objets qui unissent...**

Initiative populaire «Pour le remboursement des soins dentaires»

Référendum sur la loi du 29 septembre 2015 modifiant celle du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux

Initiative populaire "Sauver Lavaux" qui propose de modifier la loi du 12 février 1979 sur le plan de protection de Lavaux (LLavaux)

Contre-projet du Grand Conseil, loi du 21 janvier 2014 modifiant la loi du 12 février 1979 sur le plan de protection de Lavaux (LLavaux).

Modification de l'article 80 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (compétence en matière de contrôle de la validité d'une initiative)

Modification de l'article 84 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (prolongation du délai de récolte des signatures en cas de référendum facultatif)

Modification de l'article 113 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (délai de vacance au Conseil d'Etat)

Modifications des articles 166 et 179 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (réorganisation de la Cour des comptes)

Modifications des articles 74 et 142 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 transformant le terme de «tutelle» en «curatelle de portée générale» ou «mandat pour cause d'incapacité»

**Les objets qui divisent...**

Loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)

Source : Chancellerie du canton de Vaud

La Commune d'Oron occupe une position entre les deux communes ci-avant. L'écart entre la commune la plus à droite et la commune la plus proche du centre est de 6.4%. Le centre de gravité politique au niveau fédéral serait de 54.6% en cas de fusion Essertes-Oron... et de 54.6% en cas de fusion Essertes-Servion. Donc une position identique aux arrondis près !

**Tableau 3-17 Centre de gravité politique aux niveaux fédéral et cantonal – synthèse des résultats des élections au Conseil national du 18 octobre 2015 et au Grand Conseil du 29 avril 2017**

Commune	Critères		Commune	Critères	
	Centre de gravité politique			Centre de gravité politique	
	Elections CH	Elections VD		Elections CH	Elections VD
Essertes	59.9%	57.6%	Essertes	59.9%	57.6%
Oron	54.1%	51.7%	Servion	53.5%	50.2%
<b>2 communes</b>	<b>54.6%</b>	<b>52.2%</b>	<b>2 communes</b>	<b>54.6%</b>	<b>51.4%</b>

Source : Chancellerie du canton de Vaud

**CENTRE DE GRAVITÉ POLITIQUE – ÉLECTIONS CANTONALES.** Au niveau cantonal, l'analyse porte sur les dernières élections au Grand Conseil du 29 avril 2017. Les résultats figurant également sur le Tableau 3-17 montrent que, sur une échelle de 0% (extrême gauche) à 100% (extrême droite), le centre de gravité politique au niveau cantonal des communes sous revue se situe entre **57.6% pour la Commune d'Essertes** et 50.2% pour la Commune de Servion. La Commune d'Oron occupe une position médiane avec un centre de gravité de 51.7%. L'écart absolu entre les trois communes est donc de 7.4% sur une échelle de

0% à 100%. Comme au niveau fédéral, les trois communes sous revue se situent donc sur la droite de l'échiquier politique, mais ceci de manière moins marquée, en particulier pour la Commune de Servion qui se situe quasiment au centre de l'échelle. Le centre de gravité politique au niveau fédéral serait de 52.2% en cas de fusion Essertes-Oron, et de 51.4% en cas de fusion Essertes-Servion.

**COMMUNAUTÉ DE VIE ENTRE LES POPULATIONS.** Les interactions qui existent actuellement entre les populations des trois communes sous revue peuvent être analysées au travers des sociétés et manifestations locales, des lieux d'achat, de loisirs et de détente, des paroisses et des lieux de scolarisation. Les données ci-après proviennent des sites internet des communes sous revue complétées par des discussions avec les membres de la Municipalité d'Essertes. Elles ne prétendent pas à l'exhaustivité, mais offrent une bonne vision des occasions où les populations des communes sous revue sont susceptibles de se mélanger.

**Tableau 3-18 Liste des sociétés locales des communes d'Essertes, d'Oron et de Servion**

Commune	Noms des sociétés
<b>Essertes</b>	Abbaye Servion-Ferlens-Essertes Amicale des Coucous Société de Jeunesse - Essertes
<b>Oron</b>	Abbaye de la Haute-Broye ACVS - Section Haute-Broye Jorat Amicale de la Grenette Amicale des Anciens Pompiers (AAP) Maraçon Amicale des anciens pompiers de Chesalles-sur-Oron-Bussigny Amicale des Bracailons Amicale des Thioleyres Amicale PEC Jorat-Lavaux AS Haute-Broye Association des paysannes d'Oron-Palézieux Association du Stand Athletica Oron Badminton Club Oron BBC Veveyse-Oron Boxing-Club CADOC (Commission d'animation d'Oron-la-Châtel) Cavaliers d'Oron et DGM Club de lutte Haute-Broye Clut de Pétanque l'Oronaise Club Edelw eiss Oron Corps des Jeunes Sapeurs-Pompiers Oron-Glâne-Sud Crescendo Fi d'argent (groupe des aînés) Groupe de Rencontre des Aînés de Palézieux-Ecoteaux-Maraçon-La Rogivue Gym-Hommes d'Oron Gym'Oron (fsg) Harmonie d'Oron Intervalles Lé Maientzettè LES CO'PAIN - Vuibroye Les Crapauds Société d'animation d'Ecoteaux Les Irréductibles (Tavernes) Les Sittelles, société d'accordéonistes Ludothèque d'Oron "La place de Jeux" Marché "Terroirs de Haute-Broye" Mot'occase Pistolet Chexbres & Palézieux e environs Rugby Club Haute-Broye S.E.L. d'Oron et d'Ailleurs Société de Développement de Palézieux Société de jeunesse de Palézieux Société des Amis du Jumelage Palézieux-Vers-Pont du Gard (F) Société des Commerçants et Artisans d'Oron Société du Jumelage Oron-la-Ville - Bussac/Charente Société Vaudoise des pêcheurs en rivière (SVPR) section Haute Broye Tir sportif à 300 mètres Palézieux Tireurs sportifs Palézieux C 10 - C 50 UHC White Storm Oron-la-Ville Union des sociétés locales de Palézieux VBC Haute-Broye
<b>Servion</b>	Abbaye de Servion-Ferlens-Essertes, Abbaye de Montpreveyres-Les Cullayes, Aînés du Jorat , Amicale des Anciens pompiers de Les Cullayes, Amicale des Anciens pompiers de Servion, Amis du tir Servion-Essertes, Association Jorat Souviens-toi, Association des Amis du Théâtre Barnabé, Amis du Tropicarium, Association des Paysannes Vaudoises, Badminton Club du Jorat, Club de "Broomball", Club de pétanque, Cor des Alpes, Club de Tennis de Table, Fanfare du Jorat, FC Jorat-Mézières, Gym de Mézières, Jeunesse de Montpreveyres-Les Cullayes, Judo Ju-Jitsu Club, Ski Club les Genettes

Source : Sites internet des communes sous revue, discussions avec la Municipalité de la Commune d'Essertes

- **Sociétés locales et vie associative.** La Commune d'Essertes compte les sociétés locales suivantes : Amicale des Coucous, Société de Jeunesse - Essertes et Abbaye Servion-Ferlens-Essertes. Les deux autres communes recèlent de nombreuses sociétés locales, comme le montre le Tableau 3-18. L'ensemble de ces sociétés locales sont susceptibles de constituer des occasions de « se mélanger », de « **vivre ensemble** » pour les populations des communes sous revue.
- **Manifestations locales.** Les manifestations organisées ou soutenues logistiquement par une commune, ou simplement mises sur pied de manière totalement autonome par les entités organisatrices, procèdent également du vivre ensemble, que ce soit au niveau d'une commune, d'une région ou d'un espace plus large. Le Tableau 3-19

indique les manifestations locales recensées sur les sites internet des trois communes sous revue. Notons en particulier l'existence de la **Balade des Dix Comme Une**, manifestation de la Commune d'Oron mise sur pied à la suite de la fusion.

Tableau 3-19 Liste des manifestations locales des communes d'Essertes, d'Oron et de Servion

Commune	Noms des manifestations
<b>Essertes</b>	Tir cantonal FVJC 2017
<b>Oron</b>	7ème Nuit du Vin cuit (Amis du Jumelage Palézieux - Vers-Pont du Gard), Apéro de Nouvel An (SDP Palézieux) Assemblée générale (SDP Palézieux), Balade des Dix Comme Une (Commune d'Oron), Bricolage d'Automne (SDP Palézieux), Bricolage de Pâques (SDP Palézieux), Brunch du 1er Août (SDP Palézieux), Concert 25 ans de la Chorale (Crescendo), Concert exceptionnel de liturgie orthodoxe (stage), Focus Day Festival photo (SDF les Saturés de Focus), MAD Village (Clud des Lutteurs de la Haute-Broye), Marché du Terroir (Association Terroir de Haute-Broye, Match aux cartes (Amicale de Thioleyres), Match aux cartes (Gym d'hommes d'Oron), Noël communal (Commune de Maraçon), Noël communal (USL Palézieux), Rencontre des Aînés (Groupe de rencontre des Aînés Palézieux-Écoteaux-Maraçon), Soirée de la Patinoir (SDP Palézieux), Sortie champignons (SDF Palézieux), Tournoi Juniors D-E-F (AS Haute-Broye), Tournoi populaire d'unihockey (UHC Oron-la-Ville)
<b>Servion</b>	Café Théâtre Barnabé, Fête du 1er Août, Les Cullayes, Fête du printemps aux Cullayes, Fête du vin cuit, Servion Journée des Séniors, Marché de Noël, Les Cullayes, Opération coup de balai, Rencontres de l'Avent

Source : Sites internet des communes sous revue, discussions avec la Municipalité de la Commune d'Essertes

- **Achats, loisirs et détente.** Les trois communes sous revue sont très proches de centres importants (Lausanne, Vevey-Montreux, etc.) qui drainent bien évidemment la population de la région pour les activités d'achat, de loisirs et de détente (cinémas, bars, vie nocturne, plage, piscine, infrastructures sportives, shopping, etc.). L'analyse de l'emploi montre cependant que la **Commune d'Oron** (en particulier la localité d'Oron-la-Ville) joue un certain rôle de «**centre régional**», avec notamment un rapport emploi/population de 32.0%, certes inférieur à la moyenne cantonale de 45.6%, mais supérieur à la moyenne du District Lavaux-Oron de 27.3%.
- **Paroisses, écoles et petite enfance.** L'appartenance à une même paroisse et la fréquentation d'un même établissement scolaire ou d'une même structure d'accueil de la petite enfance sont autant d'éléments qui permettent aux populations des communes sous revue de se connaître et de se « mélanger ». Au niveau scolaire, les communes d'Essertes et Oron font partie de l'Établissement primaire et secondaire Oron-Palézieux alors que la Commune de Servion fait partie de l'Établissement primaire et secondaire du Jorat. En matière d'accueil de la petite enfance, le réseau APERO – Accueil Petite Enfance Région Oron gère la prestation pour les trois communes (et de nombreuses autres communes). Concernant les paroisses, l'ensemble des communes sous revue appartient à la Paroisse protestante d'Oron-Palézieux et à la Paroisse catholique Notre Dame d'Oron.

## 4 FORMES DE RAPPROCHEMENT ET DE COLLABORATION

**OBJECTIF.** L'objectif de ce chapitre est de présenter les différentes options qui s'offrent aux communes vaudoises en ce qui concerne les rapprochements et collaborations intercommunales.

Les différentes formes de rapprochement et de collaboration prévues pour les communes vaudoises sont précisées dans la Loi sur les communes (LC) du 28 février 1956 (état au 1<sup>er</sup> septembre 2018) et la Loi sur les fusions de communes (LFusCom) du 7 décembre 2004 (état au 1<sup>er</sup> janvier 2016). Elles sont au nombre de sept :

1. **Contrat de droit administratif** (LC art. 107b). Délégation par une ou plusieurs Municipalités de certaines de leurs attributions à une Municipalité ou à l'autorité exécutive d'une association de communes, d'une fédération de communes ou d'une agglomération. Cette délégation se fait via la conclusion d'un contrat de droit administratif (convention) dont la teneur est portée à la connaissance des conseils généraux ou communaux.
2. **Entente intercommunale** (LC art. 108ss). Par entente intercommunale, il faut entendre tout accord écrit entre deux ou plusieurs communes par lequel elles conviennent d'exercer en commun un service public ou une tâche d'intérêt public. L'entente fait l'objet d'une convention écrite spécifiant notamment les communes parties prenantes, le ou les services ou la tâche d'intérêt public exercés en commun, la commune boursière ainsi que les compétences et responsabilités réciproques de l'administration du service commun et celles des administrations communales intéressées. La convention doit être adoptée par le Conseil général ou communal de chaque commune partie prenante.
3. **Association de communes** (LC art. 112ss). Les communes peuvent collaborer sous la forme d'une association de communes pour accomplir ensemble des tâches de compétence communale. Une tâche au moins, dite principale, doit être assumée en commun par toutes les communes membres. D'autres tâches, dites optionnelles, peuvent être accomplies par certaines d'entre elles seulement. Les statuts de l'association déterminent notamment les communes membres, le nom de l'association et son siège ainsi que la ou les tâches principales et optionnelles. Les statuts sont soumis au vote du Conseil général ou communal de chaque commune. Les organes de l'association sont le conseil intercommunal (législatif), le comité de direction (exécutif) et la commission de gestion (organe de révision). L'association tient une comptabilité indépendante. Elle n'a pas le droit de lever des impôts, mais peut en revanche percevoir des taxes sur les usagers ou bénéficiaires du service qu'elle exploite.
4. **Fédération de communes** (LC art. 128ss). Les communes peuvent collaborer sous la forme d'une fédération de communes pour accomplir ensemble des tâches de compétence communale. Les dispositions relatives aux associations de communes s'appliquent par analogie aux fédérations de communes, sous réserve de deux particularités. Les communes membres d'une fédération de communes sont en principe contiguës et ne peuvent faire partie que d'une seule fédération, la participation à d'autres formes de collaboration restant possible. Les organes de la fédération de communes sont le conseil de fédération (législatif), le comité de fédération (exécutif) et la commission de gestion (organe de révision).

5. **Agglomération** (LC art. 128gss). Les communes peuvent collaborer sous la forme d'une agglomération pour accomplir ensemble des tâches de compétence communale, en particulier des tâches propres au milieu urbain. L'agglomération est composée de communes urbaines contiguës qui ont en commun une ville-centre au moins, et qui sont étroitement liées entre elles, notamment des points de vue urbanistiques, économiques et socioculturels. Les organes de l'agglomération sont le conseil d'agglomération (législatif), le comité d'agglomération (exécutif) et la commission de gestion (organe de révision). Au surplus, les dispositions relatives aux fédérations de communes s'appliquent par analogie aux agglomérations.
6. **Personnes morales de droit privé** (LC art. 128jss). Toute commune peut fonder une association à but idéal, conformément aux articles 60 et suivants du Code civil suisse, avec une ou d'autres communes ou avec des personnes privées. Elle peut également créer une fondation de droit privé.
7. **Fusion de communes** (LFusCom art. 1ss). Enfin, deux ou plusieurs communes peuvent décider de s'unir pour ne former qu'une seule et même commune, ceci via l'établissement d'une convention de fusion soumise à l'approbation simultanée des corps électoraux de chacune des communes concernées, ceci après que les Conseils généraux ou communaux l'ont adoptée ou formulé une recommandation de vote à son sujet. Ladite convention précise notamment le nom et les armoiries de la nouvelle commune, son autorité délibérante (Conseil général ou communal), le nombre de membres de la Municipalité, les règlements et tarifs qui s'appliqueront à la nouvelle commune, à l'exception de la réglementation en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions, ainsi que la date à laquelle la fusion entrera en vigueur.

L'analyse multicritère et l'algorithme de décision qui lui est associé permettent de sélectionner, parmi les différentes alternatives ci-dessus, l'option la mieux adaptée à la situation de la ou des communes sous revue.

## 5 ANALYSE MULTICRITÈRE

**OBJECTIF.** Le présent chapitre a pour objectif d'analyser l'opportunité d'un rapprochement entre la Commune d'Essertes et l'une ou l'autre de ses voisines, à savoir la Commune d'Oron ou la Commune de Servion. Ladite analyse est réalisée au moyen de cinq axes : (1) Développement et rayonnement, (2) Opinion publique et identité locale, (3) Finances et fiscalité, (4) Décision quant aux prestations communales et (5) Production des prestations communales. Elle apporte une réponse chiffrée synthétisant les appréciations des divers critères *ad hoc* utilisés.

**NOTE TECHNIQUE.** L'analyse multicritères est basée sur les appréciations portées lors des ateliers par les membres des différents groupes de travail sur une batterie de critères pré-déterminés, ceci pour chaque axe d'analyse. Ces appréciations (notes) sont comprises entre des valeurs allant de 1.0, synonyme d'une situation très défavorable à un rapprochement, à 5.0 pour une situation très favorable à un rapprochement. La note de 3.0 correspond à une situation neutre ni favorable ni défavorable à un rapprochement. Pour chaque critère, la note retenue est en principe déterminée d'un commun accord entre les membres du groupe de travail en charge (consensus actif). Les notes des critères sont alors agrégées et une note moyenne (simple) est apportée à chaque axe d'analyse, la pondération étant ici équivalente entre chacun des critères.

Afin de pouvoir bénéficier d'appréciations basées sur une connaissance suffisante de la réalité des communes sous revue, les membres des groupes de travail ont pu appuyer leurs réflexions sur un document de travail comprenant un état de situation reproduit partiellement au troisième chapitre. Notons que les membres des différents groupes de travail disposent de la **légitimité démocratique** nécessaire pour porter lesdites appréciations. Une vision synthétique (moyennes) des notes données par les groupes de travail est présentée ci-dessous, ceci afin d'en faciliter la compréhension en limitant la taille des tableaux.

### 5.1 DÉVELOPPEMENT ET RAYONNEMENT

L'analyse de l'axe Développement et rayonnement permet de déterminer si un rapprochement avec la Commune d'Oron ou celle de Servion est susceptible d'améliorer les perspectives de développement et de rayonnement de la Commune d'Essertes. A cette fin, cinq critères d'analyse sont utilisés : (1) communauté de destin, (2) capacité de conduite, (3) capacité à défendre ses intérêts, (4) capacité à effectuer des mouvements stratégiques et (5) synergies en matière d'aménagement du territoire. Une note allant de 1.0 (situation défavorable à un rapprochement) à 5.0 (situation très favorable à un rapprochement) est apportée en répondant à une question spécifique. La note de 3.0 correspond à une situation neutre ni favorable ni défavorable à un rapprochement. Les résultats synthétisant les appréciations récoltées sont illustrés dans le Tableau 5-1 ci-après.

**Une notation globale pour l'axe Développement et rayonnement de 4.4 pour un rapprochement avec la Commune d'Oron et 3.6 avec la Commune de Servion indique un renforcement des perspectives de développement et du rayonnement en cas de fusion, ceci de manière plus marquée en cas de fusion avec la Commune d'Oron.**



Tableau 5-1 Opportunité d'une fusion sous l'angle du développement et du rayonnement - appréciations des indicateurs clés

Critères clés	Communes	
	Essertes - Oron	Essertes - Servion
Communauté de destin	4.0	3.0
Capacité de conduite	5.0	4.0
Capacité à défendre ses intérêts	5.0	4.0
Capacité à effectuer des mouvements stratégiques	5.0	4.0
Synergies en matière d'aménagement territorial	3.0	3.0
<b>Moyenne simple</b>	<b>4.4</b>	<b>3.6</b>

Sources : atelier *ad hoc*, Groupe Développement

Avec des notes de 4.0 et 3.0, les Communes d'Oron et de Servion partagent une **communauté de destin** respectivement forte et moyenne avec la commune sous revue. L'existence de nombreuses synergies et collaborations avec chacune des communes voisines considérées montre les liens en termes de développement et de rayonnement régional créés avec celles-ci. Notons que lesdites synergies sont plus fortes avec la Commune d'Oron, ce qui explique une note plus élevée.

Les membres du Groupe Développement considèrent, en apportant une note de 5.0, que la Commune d'Oron dispose d'une **capacité de conduite** qui, en cas de renforcement de la collaboration, consoliderait dans une très large mesure celle de leur commune. La note de 4.0 apportée pour un rapprochement avec Servion montre que l'amélioration serait également considérable de ce côté-là. La taille de la commune constitue un facteur déterminant dans les appréciations.

Pour la **capacité à défendre ses intérêts**, le même critère, à savoir la taille de la commune, explique la différence des appréciations entre les deux communes d'Oron et de Servion. La capacité de négociation se verrait considérablement améliorée dans les discussions et relations avec d'autres entités publiques ou privées en cas de rapprochement, que ce soit avec la Commune d'Oron (note de 5.0) ou la Commune de Servion (note de 4.0).

La **capacité à effectuer des mouvements stratégiques** d'envergures (grandes infrastructures, projets d'importance régionale, investissements indivisibles, etc.) profiterait également d'une amélioration non négligeable en cas de renforcement de la collaboration avec une commune voisine. La capacité financière d'Oron jugée « largement supérieure » explique la note maximale de 5.0, alors que la note de 4.0 pour Servion indique tout de même un réel potentiel d'amélioration.

Selon les membres du Groupe Développement, les **synergies en matière d'aménagement du territoire** ne constituent pas un facteur déterminant dans l'analyse des possibilités de rapprochement, Oron et Servion récoltant chacune une note neutre de 3.0.

De manière générale, le fait que la Commune d'Oron soit plus grande et occupe le **rôle de centre régional** dans plusieurs domaines (écoles, paroisses, commerces, etc.) justifie des appréciations plus favorables apportées par les membres du Groupe Développement pour cette commune que pour la Commune de Servion. Lesdits membres relèvent toutefois un éventuel risque de perte de maîtrise dans les investissements et de manque de proximité en matière de développement.

## 5.2 FINANCES ET FISCALITÉ

L'analyse de l'axe Finances et fiscalité permet de déterminer si un rapprochement avec la Commune d'Oron ou celle de Servion peut s'appuyer sur une compatibilité suffisante en

termes financiers et de fiscalité. A cette fin, six critères d'analyse sont utilisés : (1) force fiscale par habitant, (2) coefficient d'impôt communal, (3) péréquation financière par habitant, (4) dette nette par habitant, (5) marge d'autofinancement par habitant et (6) retard d'infrastructures et d'équipement. Une note allant de 1.0 (situation défavorable à un rapprochement) à 5.0 (situation très favorable à un rapprochement) est apportée en répondant à une question spécifique. La note de 3.0 correspond à une situation neutre ni favorable ni défavorable à un rapprochement. Les résultats synthétisant les appréciations récoltées sont illustrés dans le Tableau 5-2 ci-après.

**Les notations globales des différents critères de l'axe Finances et fiscalité s'établissent à 4.0 pour un rapprochement avec la Commune d'Oron et 3.8 avec la Commune de Servion. Elles sont donc toutes deux favorables à un rapprochement.** Les aspects financiers semblent donc à peu près équivalents pour chacune des communes précitées, avec un léger avantage pour la Commune d'Oron compte tenu des **possibilités de gains en matière de péréquation financière.**

Tableau 5-2 Opportunité d'une fusion sous l'angle des finances et de la fiscalité - appréciation des indicateurs clés

Critères clés	Communes	
	Essertes - Oron	Essertes - Servion
Force fiscale par habitant	4.0	4.0
Coefficient d'impôt communal	4.0	4.0
Péréquation financière par habitant	5.0	4.0
Dette nette par habitant	4.0	4.0
Autofinancement par habitant	4.0	4.0
Retard d'infrastructures et d'équipement	3.0	3.0
<b>Moyenne simple</b>	<b>4.0</b>	<b>3.8</b>

Sources : atelier *ad hoc*, Groupe Finances

Avec chacune une note de 4.0, les Communes d'Oron et de Servion disposent d'une **force fiscale** relativement similaire à celle de la Commune d'Essertes. La force fiscale moyenne de celle-ci pour la période 2012-2016 se situe en effet à CHF 2'310.-/hab. alors que sur la même période, celle d'Oron se situait à CHF 2'091.-/hab. et celle de Servion à CHF 2'504.-/hab. Notons par ailleurs qu'elles sont, pour la même période, toutes inférieures aux valeurs du District Lavaux-Oron (CHF 4'068.-/hab.) et du Canton de Vaud (CHF 3'478.-/hab.). Les membres du Groupe Finances considèrent que, compte tenu des éléments précités, les trois communes sous revue sont « plutôt pauvres ».

De la même manière, les **coefficients d'imposition** des trois communes sont très proches les uns des autres, ce qui explique la note de 4.0. Le coefficient était même identique pour Oron et Servion en 2017 puisqu'il était alors établi pour chacune de ces communes à 69.0. Quant à la Commune d'Essertes, son coefficient d'imposition était de 72.0 en 2017.

Les impacts en termes de **péréquation financière** sont mesurés dans l'éventualité d'une fusion (seul ce type de rapprochement a un impact dans ce domaine) et sont ici jugés de manière favorable avec une note de 5.0 pour Oron et de 4.0 pour Servion. Le bassin de population plus large du côté de la première explique sa note maximale. En effet, avec ses 368 habitants, Essertes ne reçoit actuellement que CHF 36'800.- de la péréquation alors qu'en fusionnant avec Oron, elle recevrait pour ses seuls habitants CHF 220'800.- (augmentation de CHF 184'000.-). En cas de fusion avec Servion, Essertes recevrait CHF 128'800.-, soit une augmentation de CHF 92'000.-.

Les membres du Groupe Finances jugent faibles les différences de **dette nette par habitant** entre Essertes et ses voisines en donnant à chacune d'elles une note de 4.0. Ceci se

justifie par le fait que les *extrema* cantonaux se situaient pour l'année 2016 à CHF 56'191.-/hab. (Vaux-sur-Morges) et à CHF -14'558.-/hab. (Lausanne) alors que les communes d'Essertes, Oron et Servion présentaient respectivement et pour la même année des dettes nettes moyennes de CHF -938.-/hab., CHF -1'836.-/hab. et CHF -63.-/hab. La moyenne cantonale se situait quant à elle à CHF -3'364.-/hab.

L'appréciation portée pour le critère de la **marge d'autofinancement par habitant** est, avec deux notes de 4.0, identique à celle de la dette nette et correspond à des différences faibles. Pour la période 2012-2016, la marge d'autofinancement des communes considérées se situait à CHF 245.-/hab. (Essertes), CHF 548.-/hab. (Servion) et CHF 638.-/hab. (Oron). A titre de comparaison, les moyennes des communes du District Lavaux-Oron et du Canton de Vaud s'élevaient respectivement à CHF 507.-/hab. et CHF 603.-/hab., avec des *extrema* 2016 de CHF 18'372.- et CHF -4'079.-.

Finalement, les membres du Groupe Finances portent une appréciation générale, pour les communes considérées, des **différences en termes de qualité et d'entretien** des principales infrastructures : réseaux (eau potable, eaux usées et claires, électricité, téléseu), routes, bâtiments scolaires, bâtiments administratifs et techniques et autres infrastructures, véhicules lourds, systèmes informatiques, etc. Avec pour chacune une note de 3.0, lesdites différences avec les Communes d'Oron et de Servion sont jugées faibles.

### 5.3 OPINION PUBLIQUE ET IDENTITÉ LOCALE

L'analyse de l'axe Opinion publique et identité locale permet de déterminer si un rapprochement avec la Commune d'Oron ou celle de Servion peut s'appuyer sur une compatibilité suffisante en termes d'opinion et d'identité. A cette fin, cinq critères d'analyse sont utilisés : (1) votations fédérales, (2) votations cantonales, (3) élections fédérales, (4) élections cantonales et (5) communauté de vie. Une note allant de 1.0 (situation défavorable à un rapprochement) à 5.0 (situation très favorable à un rapprochement) est apportée en répondant à une question spécifique. La note de 3.0 correspond à une situation neutre ni favorable ni défavorable à un rapprochement. Les résultats synthétisant les appréciations récoltées sont illustrés dans le Tableau 5-3 ci-après.

**Les notations globales apportées pour l'axe Opinion et identités sont de 4.4 pour un rapprochement avec la Commune d'Oron et 4.0 avec la Commune de Servion, indiquant une compatibilité forte de l'opinion publique et des identités locales.** Toutes les communes votent et élisent quasiment de la même manière. Les différences sont plus marquées en ce qui concerne la **communauté de vie**.

Tableau 5-3 Opportunité d'une fusion sous l'angle de l'opinion et des identités locales - appréciation des indicateurs clés

Critères clés	Communes	
	Essertes - Oron	Essertes - Servion
Issue du vote - votations fédérales	4.0	4.0
Issue du vote - votations cantonales	5.0	5.0
Centre de gravité politique - élections fédérales	4.0	4.0
Centre de gravité politique - élections cantonales	4.0	4.0
Communauté de vie	5.0	3.0
<b>Moyenne simple</b>	<b>4.4</b>	<b>4.0</b>

Sources : atelier *ad hoc*, Groupe Politique - Comité de pilotage

Le critère relatif à l'**issue du vote** pour les votations fédérales recueille une note de 4.0 tant pour Oron que pour Servion, ce qui traduit des différences jugées faibles. Sur les 20 dernières votations fédérales, l'issue du vote a été chez celles-ci 15, respectivement 16 fois identiques avec les résultats des votations fédérales obtenus par la Commune d'Essertes. En ce qui concerne les votations cantonales, ce chiffre monte même à 9 sur 10 pour chacune des communes sous revue, le seul objet divisant celles-ci étant la Loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL). Les notes de 5.0 attribuées dans ce cas indiquent également des différences insignifiantes en termes d'opinion publique.

En ce qui concerne les **centres de gravité politique** tant pour les élections fédérales que cantonales, les trois communes considérées élisent dans une fourchette comprise en 50% et 60% sur une échelle allant de 0% (extrême gauche) à 100% (extrême droite). Dans le détail, les résultats des élections au Conseil national du 18 octobre 2015 se présentent comme suit : 59.9% pour la Commune d'Essertes, 54.6% pour la Commune d'Oron et 53.3% pour la Commune de Servion. Quant aux élections au Grand Conseil du 29 avril 2017, les résultats sont les suivants : 57.6% pour la Commune d'Essertes, 51.7% pour la Commune d'Oron et 50.2% pour la Commune de Servion.

Enfin, la différenciation pour l'axe Opinion et identité se fait par le critère du partage d'une **communauté de vie**. Alors qu'une note neutre de 3.0 est attribuée à la Commune de Servion, une note de 5.0 indique que les populations des Communes d'Oron et d'Essertes se mélangent de manière plus marquée. Ceci s'explique par l'importance plus grande que prend la Commune d'Oron au niveau régional avec un **rôle de centre régional**, et en termes de points d'intégration, qu'il s'agisse de sociétés locales et de vie associative, de manifestations locales, de centre d'achats, de loisirs et de détente ou encore de paroisses, d'écoles et de petite enfance.

## 5.4 DÉCISION QUANT AUX PRESTATIONS COMMUNALES

L'analyse de l'axe Décision quant aux prestations communales permet de déterminer si un rapprochement entre la commune sous revue et la Commune d'Oron ou celle de Servion est susceptible d'améliorer la prise de décision relative aux prestations communales, d'apporter des gains en matière d'efficacité des prestations et une meilleure satisfaction des bénéficiaires. En d'autres termes, il s'agit de définir s'il serait avantageux de prendre en commun les décisions relatives aux prestations communales. A cette fin, quatre critères d'analyse sont utilisés : (1) similarité des besoins, (2) effets de débordement, (3) besoin de coordination et (4) collaborations intercommunales existantes. Une note allant de 1.0 (situation défavorable à un rapprochement) à 5.0 (situation très favorable à un rapprochement) est apportée en répondant à une question spécifique. La note de 3.0 correspond à une situation neutre ni favorable ni défavorable à un rapprochement. Les résultats synthétisant les appréciations récoltées sont illustrés dans le Tableau 5-4 ci-après.

**La moyenne des notes des critères liés à la prise de décision quant aux prestations communales s'établit à 3.7 pour un rapprochement avec la Commune d'Oron et à 3.5 pour un rapprochement avec la Commune de Servion.** Ceci implique qu'un rapprochement entre les communes sous revue permettrait d'améliorer la prise de décision et donc l'efficacité des prestations, ce qui se traduirait par une satisfaction accrue des bénéficiaires.

Tableau 5-4 Opportunité d'une fusion sous l'angle de la prise de décision quant aux prestations communales - appréciation des indicateurs clés

Critères clés	Communes	
	Essertes - Oron	Essertes - Servion
Similarité des besoins	4.4	4.3
Effets de débordement	3.4	3.2
Besoin de coordination	4.3	3.7
Collab. intercommunales existantes - décision	2.9	2.7
<b>Moyenne simple</b>	<b>3.7</b>	<b>3.5</b>

Sources : ateliers groupes de travail *ad hoc*

Sans surprise, les membres des groupes de travail en charge des prestations fournies par la commune sous revue indiquent, par des notes de respectivement 4.4 et 4.3, des **similarités importantes en termes de besoins** entre les habitants des Communes d'Essertes, d'Oron et de Servion. Il s'agit d'un point favorable à un rapprochement puisque les décisions peuvent être prises en commun, sans que cela impacte négativement une partie des habitants du périmètre considéré.

Pour ce qui est des **effets de débordement**, c'est-à-dire des situations pour lesquelles une prestation produite par une commune profite également aux habitants des autres communes, des notes de 3.4 et 3.2 sont attribuées à Oron et Servion. Ceci montre que les prestations offertes par la Commune d'Essertes ne profitent en moyenne que dans une faible mesure aux habitants des communes voisines. Il y a relativement peu d'effets de débordement.

Au niveau de la décision quant aux prestations fournies, les **besoins en matière de coordination** sont plus avérés avec des notes moyennes de 4.3 pour la Commune d'Oron et 3.7 pour la Commune de Servion. Les membres des groupes de travail sont d'avis qu'une coordination en termes de prise de décision engendrerait une augmentation du niveau de bien-être de la population. Ici, la différence de notation s'explique surtout par une taille plus large, de plus grands moyens et un nombre de collaborations plus élevé du côté de la Commune d'Oron.

En ce qui concerne les **collaborations intercommunales existantes**, les moyennes des notes apportées par les différents groupes de travail se situent en dessous de 3.0, avec des notes de 2.9 pour Oron et de 2.7 pour Servion. Ceci s'explique notamment par le fait qu'il s'agit de moyennes équipondérées de toutes les prestations fournies par la commune sous revue, ce qui implique forcément qu'un nombre non négligeable d'entre elles ne fait pas l'objet d'une collaboration avec l'une ou l'autre des communes voisines.

## 5.5 PRODUCTION DES PRESTATIONS COMMUNALES

L'analyse de l'axe Production des prestations communales permet de déterminer si un rapprochement entre la commune sous revue et la Commune d'Oron ou celle de Servion est susceptible d'améliorer la production des prestations communales, d'apporter des gains en termes d'efficacité et une satisfaction à moindre coût des bénéficiaires. En d'autres termes, il s'agit de définir s'il serait avantageux de produire en commun les prestations communales. A cette fin, cinq critères d'analyse sont utilisés : (1) économies d'échelle – ressources humaines, (2) économies d'échelle – achats et sous-traitances, (3) économies d'échelle – équipements mobiliers et immobiliers, (4) collaborations intercommunales existantes et (5) importance de la proximité. Une note allant de 1.0 (situation défavorable à un rapprochement) à 5.0 (situation très favorable à un rapprochement) est apportée en répondant à une

question spécifique. La note de 3.0 correspond à une situation neutre ni favorable ni défavorable à un rapprochement. Les résultats synthétisant les appréciations récoltées sont illustrés dans le Tableau 5-5 ci-après.

**Des notes moyennes presque similaires de 4.1 et 4.0 attribuées respectivement à la Commune d'Oron et à celle de Servion pour les critères liés à la production des prestations indiquent qu'il existe un avantage clair à se regrouper pour produire ensemble.** Des avantages réels peuvent effectivement être escomptés pour ce qui concerne la production des prestations communales, notamment au niveau des économies d'échelle (en particulier pour les ressources humaines, achats et sous-traitances et équipements), sans que cela implique une perte de proximité dommageable pour les bénéficiaires.

Tableau 5-5 Opportunité d'une fusion sous l'angle de la production des prestations communales - appréciation des indicateurs clés

Critères clés	Communes	
	Essertes - Oron	Essertes - Servion
Economies d'échelle - Ressources humaines	4.6	4.6
Economies d'échelle - Achats et sous-traitances	4.2	4.2
Economies d'échelle - Equip. mobiliers et immob.	4.4	4.4
Collab. intercommunales existantes - production	2.7	2.5
Importance de la proximité	4.6	4.2
<b>Moyenne simple</b>	<b>4.1</b>	<b>4.0</b>

Sources : ateliers groupes de travail *ad hoc*

Les appréciations apportées aux critères consacrés aux **économies d'échelle** suivent toutes une même logique : un accroissement du volume de prestations produites nécessiterait, selon les membres des différents groupes de travail, une augmentation moins que proportionnelle du nombre de collaborateurs, du volume des achats ou des sous-traitances ou encore des infrastructures et équipements des communes considérées.

Comme pour les aspects liés à la décision, les notes basses de 2.7 pour la Commune d'Oron et de 2.5 pour la Commune de Servion pour les **collaborations intercommunales existantes** s'expliquent en particulier par le fait qu'il s'agit de moyennes équipondérées de toutes les prestations fournies par la commune sous revue et qu'un nombre non négligeable d'entre elles ne font *de facto* pas l'objet d'une collaboration avec l'une ou l'autre de ses communes voisines.

Selon les groupes de travail, l'**importance de la proximité** du lieu de fourniture des prestations en cas de rapprochement ou de renforcement des collaborations avec une commune voisine n'impacterait que très faiblement l'utilité de la prestation. Les notes moyennes de 4.6 pour la Commune d'Oron et de 4.2 pour la Commune de Servion montrent ainsi qu'une concentration de la fourniture de certaines prestations est envisageable. Notons que le rôle de centre régional de la Commune d'Oron est la raison principale expliquant la note plus favorable obtenue par celle-ci.

## 6 RECOMMANDATION STRATÉGIQUE

**OBJECTIF.** Le présent chapitre a pour but de définir la forme de rapprochement la plus appropriée à la situation de la Commune d'Essertes et d'apporter une recommandation stratégique quant à son avenir, à savoir un rapprochement avec la Commune d'Oron, un rapprochement avec la Commune de Servion ou le *statu quo* (voie solitaire).

**NOTE TECHNIQUE.** En plus des cinq axes d'analyse abondamment discutés plus haut, l'algorithme de décision intègre également un axe contextuel regroupant des critères spécifiques à législation vaudoise : la contiguïté territoriale (les communes forment un territoire continu), le principe d'exclusivité (les communes ne participent qu'à un seul regroupement) et le principe du milieu urbain (cadre urbain, ville-centre, liens étroits en termes urbanistiques, économiques et socioculturels).

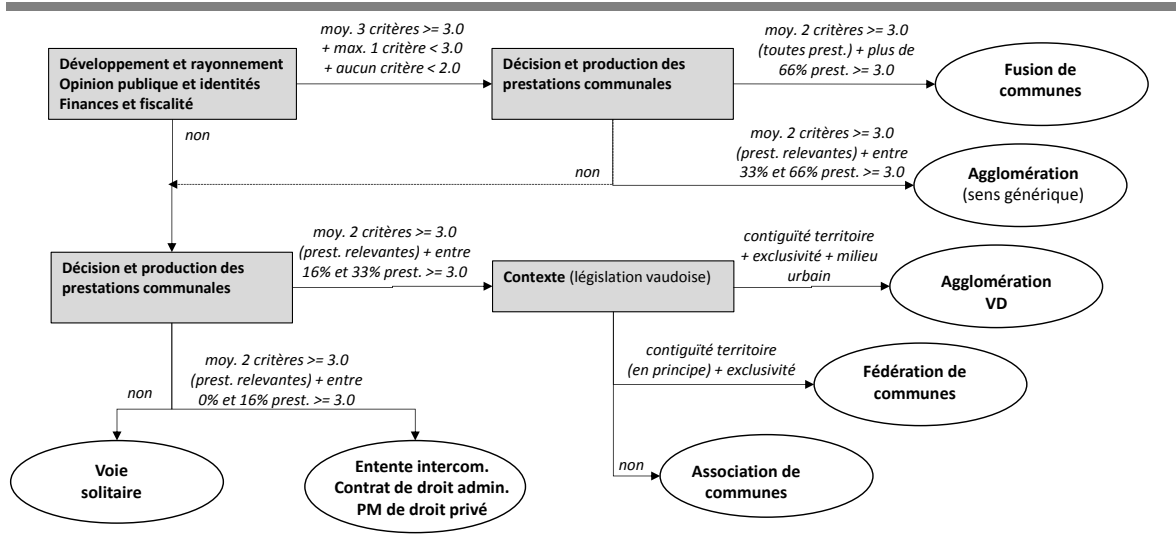
### 6.1 PRÉSENTATION DE L'ALGORITHME DE DÉCISION

L'**algorithme de décision** combine les résultats de l'analyse multicritère comme suit :

1. **Moyenne des axes développement, opinion et finances** : une moyenne supérieure ou égale à 3.0 indique une situation favorable à un rapprochement permettant une amélioration des perspectives de développement et reposant sur une compatibilité globalement suffisante en termes financiers, d'opinion et d'identité. Une moyenne inférieure à 3.0 est cependant défavorable à un rapprochement.
2. **Nombre d'axes inférieurs à 3.0** (développement, opinion et finances) : si plus d'un axe est inférieur à 3.0, la situation ne permet pas un rapprochement fort de type fusion de communes ou agglomération (sens générique). La compatibilité en termes financiers et d'opinion/identité et/ou l'amélioration des perspectives de développement sont insuffisantes.
3. **Nombre d'axes inférieurs à 2.0** (développement, opinion et finances) : un ou plusieurs axes inférieurs à 2.0 rendent impossible un rapprochement fort de type fusion de communes ou agglomération (sens générique). Cette situation est caractéristique d'un manque rédhibitoire (non compensable) en termes de compatibilité (finances, opinion et identité).
4. **Moyenne des axes décision et production des prestations communales** : une moyenne supérieure ou égale à 3.0 indique une situation favorable à un rapprochement, une moyenne inférieure à 3.0 étant défavorable. Une moyenne supérieure à 3.0 indique qu'il est possible/avantageux de se rapprocher pour décider, respectivement pour produire les prestations communales, notamment parce que les besoins sont similaires ou que des économies d'échelle sont possibles.
5. **Pourcentage de prestations avec une notation supérieure ou égale à 3.0** (moyenne des axes décision et production) : un pourcentage supérieur à 66.0% autorise un rapprochement portant sur l'ensemble des activités communales (fusion). Un pourcentage situé entre 33.0% et 66.0% permet des collaborations étendues (agglomération – sens générique). Des pourcentages inférieurs plaident pour des collaborations par groupe de prestations « proches », des collaborations ponctuelles, voire une absence de collaboration (voie solitaire).
6. **Critères contextuels – contiguïté, exclusivité, milieu urbain.** Les critères contextuels sont utiles pour se déterminer entre les trois formes de rapprochement prévues par la législation vaudoise : association de communes, fédération de communes et agglomération VD (voir description ci-dessus).

L'algorithme de décision est utilisé pour tester le *statu quo*, un rapprochement avec la Commune d'Oron et un rapprochement avec la Commune de Servion. La systématique du raisonnement est identique et est présenté ci-dessous. La Figure 6-1 illustre l'articulation des critères permettant la sélection de la forme de rapprochement la plus adaptée.

Figure 6-1 Description de l'algorithme de décision



Sources : ateliers groupes de travail *ad hoc*

Le raisonnement s'organise mobilise les critères de décision selon une systématique en trois phases :

1. **Développement et rayonnement, opinion publique et identités, finances et fiscalité.** Les critères synthétiques relatifs à ces trois axes (moyenne des trois axes, nb. d'axes inférieurs à 3.0, nb. d'axes inférieurs à 2.0) servent à différencier les options de rapprochement impliquant une disparition complète ou partielle des communes sous revue en tant qu'entités politiques... au profit d'une nouvelle entité (fusion, agglomération – sens générique), de celles n'impliquant pas une telle disparition. On retrouve d'un côté la fusion de communes (et l'agglomération – sens générique, non prévue dans la législation vaudoise) et de l'autre toutes les autres formes de collaboration ou de rapprochement.
2. **Fonctionnement de l'administration – décision et production des prestations communales.** Les critères synthétiques relatifs à ces deux axes (moyenne des deux axes, pourcentage de prestations avec une notation supérieure ou égale à 3.0) permettent de déterminer l'ampleur du rapprochement ou de la collaboration, ceci en fonction du nombre de prestations concernées. Une fusion de communes nécessite une notation supérieure à 3.0 pour plus de 66.0% des prestations. En dessous de 33.0%, il convient d'envisager une association de communes, une fédération de communes ou une agglomération VD. Entre 33.0% et 66.0%, l'analyse plaide pour une agglomération au sens générique (ou fusion partielle). Cette option n'étant pas prévue dans la législation vaudoise, il convient dans ce cas de privilégier un rapprochement de type association, fédération ou agglomération VD.
3. **Critères contextuels – contiguïté, exclusivité, milieu urbain.** Ces trois critères sont utiles pour arrêter un choix entre trois formes de rapprochement prévues par la législation vaudoise : association de communes, fédération de communes et agglomération VD (voir description ci-dessus). Une agglomération VD nécessite une contiguïté territoriale, une exclusivité ainsi qu'un milieu urbain. Pour une fédération de communes, seules la contiguïté territoriale (en principe) et l'exclusivité sont requises. La conformité



aux trois critères ci-dessus n'est par contre pas nécessaire pour l'association de communes.

## 6.2 RÉSULTATS DE L'ALGORITHME DE DÉCISION

Le Tableau 6-1 ci-dessous reprend les trois phases du raisonnement décrites ci-dessus. Il résume l'ensemble des notations permettant de se déterminer quant à un rapprochement de la Commune d'Essertes avec la Commune d'Oron ou avec la Commune de Servion. La partie inférieure du tableau reprend les critères contextuels spécifiques au cas vaudois.

Tableau 6-1 Algorithme de décision - Communes d'Essertes - Oron et Essertes - Servion

Commune de...	Essertes - Oron Note (1-5)	Essertes - Servion Note (1-5)
<b>DEVELOPPEMENT, OPINION ET IDENTITE, FINANCES</b>		
1. Développement et rayonnement	4.4	3.6
2. Opinion publique, identité locale	4.4	4.0
3. Finances et fiscalité	4.0	3.8
Moyenne des axes 1 à 3	4.3	3.8
Nb. axes 1 à 3 <3.0	0	0
Nb. axes 1 à 3 <2.0	0	0
<b>FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION</b>		
4. Prestation - décision	3.7	3.5
5. Prestation - production	4.1	4.0
6. % Prest. >= 3.0, Prest.-décision	100.0%	84.6%
7. % Prest. >= 3.0, Prest.-production	100.0%	100.0%
Moyenne des axes 4 et 5	3.9	3.7
Moyenne des % prest. 6 et 7	100.0%	92.3%
<b>CONTEXTE GEOGRAPHIQUE...</b> (cf. législation cantonale)		
Contiguïté territoires (art.128c al 1 LC)	oui	oui
Exclusivité (art. 128c al 2 LC)	oui	oui
Milieu urbain (art. 128g, al 2 LC)	non	non
Fusion	oui	oui
Agglomération VD	non	non
Fédération de communes	non	non
Association	non	non
Entente, etc.	non	non
Voie solitaire	non	non
<b>RESULTAT</b> (forme de rapprochement)		
	<b>Fusion</b>	<b>Fusion</b>
Note minimale = 1.0, note maximale = 5.0, seuil de rapprochement = 3.0		

Sources : ateliers groupes de travail *ad hoc*

L'observation des critères synthétiques relatifs aux axes Développement et rayonnement, Opinion publique et identité locale et Finances et fiscalité montre des résultats tous favorables à un rapprochement puisqu'aucune note n'y est inférieure à 3.6. De même, les moyennes des notes des trois axes sont très favorables à un rapprochement avec une note globale de 4.3 pour la Commune d'Oron et de 3.8 pour la Commune de Servion. La différence de notation la plus forte entre ces deux communes se trouve d'ailleurs sous ce point avec un « avantage » de 0.5 pour la Commune d'Oron.

**La première phase de l'analyse montre que les « fondamentaux »** (développement, finances et fiscalité, identité locale et opinion publique) **plaident en faveur d'un rapprochement de la Commune d'Essertes plutôt avec la Commune d'Oron.** Les résultats de cette première phase d'analyse indiquent clairement qu'un rapprochement entre la Commune d'Essertes et l'une de ses voisines est susceptible d'améliorer ses perspectives en termes de développement et de rayonnement, et peut s'appuyer sur une compatibilité des critères financiers et fiscaux ainsi que sur une adéquation des identités locales et de l'opinion publique suffisantes. **L'option du *statu quo* peut donc pour le moment être écartée.**

La deuxième phase de l'analyse se concentre sur le fonctionnement de l'administration communale et détaille en particulier les aspects liés à la fourniture des prestations, qu'il s'agisse de la prise de décision ou de la production. La moyenne de ces deux axes est largement supérieure au seuil de rapprochement avec une note moyenne de 3.9 pour la Commune d'Oron et de 3.7 pour la Commune de Servion. La différence entre les deux communes est donc moins marquée ici qu'au point précédent, mais toujours avec un léger avantage pour la Commune d'Oron. Notons que 100% des prestations considérées pour l'évaluation des critères d'analyse de décision et de production sont vues comme susceptibles de bénéficier d'une amélioration en cas de rapprochement avec la Commune d'Oron, alors qu'il serait avantageux de se rapprocher de la Commune de Servion pour 84.6% d'entre elles en matière de décision et 100% pour ce qui touche à la production.

**La deuxième phase de l'analyse montre que la Commune d'Essertes peut bénéficier d'avantages à se rapprocher de l'une de ses voisines pour l'entier** (ou presque pour un rapprochement avec la Commune de Servion) **des prestations communales.** Les bénéficiaires (principalement les habitants de la commune) verraient leurs besoins globalement mieux satisfaits, ceci avec des économies d'échelle conséquentes et sans que la possible perte de proximité ne constitue un désavantage important. **Ces résultats plaident également pour la construction d'une fusion de communes.**

**Les « fondamentaux » plaident pour une fusion de communes** (première phase) **tout comme les deux axes liés à la fourniture des prestations communales** (deuxième phase). **Et c'est une fusion avec la Commune d'Oron qui apparaît clairement la plus prometteuse. En tous les cas, la variante du *statu quo* apparaît nettement moins appropriée à la situation actuelle de la Commune d'Essertes.**

Compte tenu de ce qui précède, la troisième phase du raisonnement, qui permet de choisir entre agglomération, fédération de communes, association de commune ou encore entente intercommunale est superflue.

## **6.3 RÉSUMÉ DES AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS D'UNE FUSION**

Pour apporter un complément qualitatif aux résultats de l'algorithme de décision présentés ci-dessus, le Tableau 6-2 ci-dessous résume les principaux avantages et inconvénients d'une fusion avec la Commune d'Oron, d'une fusion avec la Commune de Servion et du *statu quo* mentionnés durant les ateliers des groupes de travail et les divers entretiens menés dans le cadre du projet.

Tableau 6-2 Avantages et inconvénients principaux d'une fusion avec la Commune d'Oron, avec la Commune de Servion et du *statu quo* selon les membres des groupes de travail

<b>FUSION DES COMMUNES D'ESSERTES ET D'ORON</b>	
<b>Avantages principaux :</b>	<b>Inconvénients principaux :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cohérence territoriale accrue avec un <b>lien plus étroit avec une commune faisant office de centre régional</b> pour de multiples domaines, ceci dans le cas d'une fusion avec Oron ;</li> <li>- Travailler au bon niveau, à une <b>échelle pertinente par rapport aux enjeux et réalités actuels</b> qui dépassent presque toujours les limites actuelles de la commune ;</li> <li>- <b>Simplicité de la structure institutionnelle et administrative</b> avec un recours moindre aux intercommunalités (« syndrome de la coquille vide », commune vidée de sa substance du fait de la multiplication des intercommunalités, « millefeuille administratif ») et en conséquence une réduction du temps consacré aux séances des diverses associations communales (→ libération de ressources pour la conduite stratégique de la commune) ;</li> <li>- <b>Meilleure assise financière</b> avec une assiette fiscale plus large (→ impact moindre du départ d'un gros contribuable), gains en termes de péréquation, capacité d'investissement améliorée (« actuellement, il nous est difficile de réaliser des investissements importants ») ;</li> <li>- <b>Mutualisation de l'actif</b> (patrimoine, bâtiments, etc.) <b>et du passif</b> (dettes, etc.) des communes fusionnantes, ce qui implique de partager les dettes de l'autre commune... mais aussi de posséder une partie de son infrastructure ; en fonction des situations relatives des communes, cet élément peut être un avantage ou un risque ;</li> <li>- <b>Amélioration de la conduite politique de la commune</b> et de la défense de ses intérêts, avec un recrutement plus facile de candidats (législatif, etc.), une gestion plus active de l'administration (« contrôler la réalisation du travail est par exemple impossible en l'état »), une <b>influence accrue</b> pour la création de nouvelles infrastructures sur ou proche de la localité (médico-sociales, culturelles, sportives, etc.) et une séparation plus claire entre travail politique et administration ;</li> <li>- Mise à niveau de la <b>qualité et de la quantité des prestations</b> fournies par la commune, avec notamment de meilleures capacités de soutien et de promotion des activités culturelles et sportives (décorations de Noël, soutien aux petites sociétés, etc.) et possibilité de développement de nouvelles prestations ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Incertitude liée à la nouveauté</b> (« un tiens vaut mieux que deux tu l'auras »), <b>risques liés au changement</b> (« avec la commune actuelle, on sait ce que l'on a ») ;</li> <li>- <b>Diminution de la proximité entre les autorités et les citoyens</b> avec des élus devant servir une population et un territoire beaucoup plus grands ;</li> <li>- <b>Dilution de l'identité communale actuelle</b> dans une nouvelle commune plus grande et plus anonyme, avec cependant une identité locale qui reste ancrée dans les sociétés, l'espace bâti, les liens sociaux, etc. ;</li> <li>- <b>Mutualisation de l'actif</b> (patrimoine, bâtiment, etc.) <b>et du passif</b> (dettes, etc.) des communes fusionnantes, ce qui implique de partager les dettes de l'autre commune... mais aussi de posséder une partie de son infrastructure ; en fonction des situations relatives des communes, cet élément peut être un avantage ou un risque ;</li> <li>- <b>Perte d'une partie du pouvoir de décision dans les associations intercommunales</b> fonctionnant avec une voix par commune. Perte de la capacité à décider seul pour les aspects actuellement gérés ;</li> <li>- Risque éventuel de <b>diminution de la maîtrise dans les investissements</b>, avec un risque de « course à l'investissement », de saupoudrage pour contenter tout le monde, etc. ou encore risque de concentration de l'effort d'investissement sur le centre de la commune fusionnée ;</li> <li>- Faiblesse ou absence d'impact d'une fusion sur la capacité décisionnelle de la commune du fait de la <b>prégnance du droit supérieur</b> (normes cantonales, fédérales, etc.) ;</li> <li>- <b>Eloignement (potentiel) des lieux de production de certaines prestations</b> (en cas de perte d'une administration communale sur la localité d'Essertes), mais avec en contrepartie des horaires d'ouverture élargis (guichets) ;</li> <li>- <b>Diminution de la variété dans les tâches réalisées</b> pour certains postes, ce qui est notamment un élément apprécié au niveau administratif ;</li> </ul>

Sources : ateliers groupes de travail et entretiens *ad hoc*

Tableau 6-2 Avantages et inconvénients principaux d'une fusion avec la Commune d'Oron, avec la Commune de Servion et du *statu quo* selon les membres des groupes de travail (suite et fin)

<b>FUSION DES COMMUNES D'ESSERTES ET D'ORON</b>	
<b>Avantages principaux :</b>	<b>Inconvénients principaux :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Meilleur fonctionnement de l'administration communale</b>, avec disponibilité de <b>compétences spécifiques</b> nécessaires (aménagement du territoire, normes comptables, droits et législations divers, etc.), meilleure gestion des suppléances, spécialisation ou « professionnalisation » de certaines fonctions ;</li> <li>- <b>Recrutement des collaborateurs facilité</b> et possibilité d'internaliser certaines prestations (déneigement, tâches liées aux espaces verts, etc.), <b>augmentation des taux d'activité</b> permettant un meilleur soutien à la Municipalité et aux autres bénéficiaires des prestations (habitants, etc.) ;</li> <li>- <b>Economies d'échelle et effet d'expérience</b> en matière de ressources humaines, d'équipements, d'achats, de sous-traitances, d'infrastructures, exploitation de synergies (déchettes), possibilité d'acquérir du matériel plus performant (informatique, etc.). Ceci permet d'améliorer les prestations et/ou de diminuer les coûts (utilisation optimale des équipements, etc.).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>En cas de fusion avec Servion, un changement de cercle scolaire engendrerait de nombreux bouleversements</b> pour les enfants et les familles résidant sur la localité d'Essertes. Ce point est nettement moins problématique en cas de fusion avec la Commune d'Oron (cercle scolaire identique).</li> </ul>

Sources : ateliers groupes de travail et entretiens *ad hoc*

## 7 CONCLUSION

La mobilisation de l'algorithme de décision permet d'aboutir à une recommandation stratégique sans équivoque puisque reposant sur des résultats congruents pour chacun des cinq axes d'analyse mobilisés, qu'il s'agisse de développement, d'opinion et d'identité, de finances et de fiscalité ou de prise de décision et de production des prestations communales.

**L'opportunité d'un rapprochement entre la Commune d'Essertes et l'une de ses voisines, à savoir la Commune d'Oron ou de Servion, est avérée. La forme de rapprochement la plus adéquate est la fusion de communes, et la commune partenaire à privilégier dans cette fusion est la Commune d'Oron.** Ceci est vérifié par les éléments suivants :

1. **Développement et rayonnement.** Les perspectives en matière de développement et de rayonnement de la commune sous revue sont susceptibles d'être améliorées par une fusion de communes. Se joindre à l'une des communes voisines, plus grandes et plus influentes, lui permettrait de participer plus activement au développement de la région tout en ayant voix au chapitre. De même, elle améliorerait sa capacité à conduire les affaires communales, à défendre ses intérêts dans les relations et les négociations avec les organisations externes et à réaliser des mouvements stratégiques de nature plus importante, nécessitant de plus grands moyens. La situation des communes dont il est question, également marquée par l'existence d'une communauté de destin, permet ainsi d'envisager sereinement un tel rapprochement. La Commune d'Oron jouant un rôle de centre régional, c'est clairement avec cette commune que les avantages en termes de développement et de rayonnement sont les plus importants.
2. **Finances et fiscalité.** Une fusion de communes est aussi soutenue par la forte compatibilité des communes sous revue sous l'aspect des critères financiers et fiscaux. Celles-ci peuvent par exemple compter sur un coefficient d'imposition proche : celui d'Essertes était établi à 72.0 en 2017 et ceux d'Oron et de Servion l'étaient chacun à 69.0. Cette compatibilité se retrouve également du côté d'autres critères de nature financière, à savoir la force fiscale par habitant, la dette nette par habitant ou encore de la marge d'auto-financement par habitant. Toutefois, le critère prépondérant semble être celui de la pré-répartition financière, puisqu'avec ses 368 habitants, la Commune d'Essertes reçoit actuellement CHF 36'800.- alors qu'en fusionnant avec la Commune d'Oron, elle recevrait pour ses seuls habitants CHF 220'800.- (augmentation de CHF 184'000.-). En cas de fusion avec la Commune de Servion, la Commune d'Essertes recevrait CHF 128'800.-, soit une augmentation de CHF 92'000.-.
3. **Opinion publique et identité locale.** Du fait de la proximité des communes sous revues et des similarités importantes en termes de population, une fusion de communes peut s'appuyer sur une compatibilité forte des identités locales et de l'opinion publique. L'ensemble des communes concernées votent effectivement de manière sensiblement similaire. De même, elles élisent en majorité des représentants du centre droit. Sur l'échiquier politique, les résultats des récentes votations fédérales et cantonales se situent pour chacune d'elles entre 50 et 60% (0% correspondant à l'extrême gauche et 100% à l'extrême droite). La communauté de vie est aussi un facteur d'importance, mais source de différences puisqu'il est ressenti comme plus fort du côté de la Commune d'Oron que du côté de la Commune de Servion.
4. **Décision quant aux prestations communales.** Les critères composant l'axe Décision quant aux prestations communales indiquent également qu'une fusion de communes est susceptible d'améliorer sensiblement la prise de décision relative aux prestations communales. Ceci repose notamment sur la similarité des besoins et des attentes des populations qui permet une coordination accrue entre les communes. Toutefois, il convient

de rappeler que de nombreuses décisions liées à la fourniture de certaines prestations communales sont déjà prises dans le cadre de collaborations intercommunales. De ce fait, une fusion de communes n'améliorerait pas particulièrement, pour les cas dont il est question, la capacité à prendre des décisions. Les différences entre la Commune d'Oron et la Commune de Servion sont ici peu importantes.

5. **Production des prestations communales.** Finalement et assez logiquement, il apparaît qu'une fusion de communes permet d'escompter une amélioration relativement importante en termes de production des prestations communales avec un réel potentiel en matière d'économies d'échelle, qu'il s'agisse de ressources humaines, d'achats et sous-traitances ou d'équipements. Les possibilités de gains en termes d'efficacité sont diverses et peuvent être concrétisées par une augmentation de la qualité ou de la quantité des prestations ou encore par une diminution de la consommation de ressources. Notons également, et bien que certaines prestations y soient plus sensibles que d'autres, que l'exploitation du plein potentiel d'amélioration en termes de production des prestations n'est pas entravée par un besoin de proximité trop fort. Ici aussi, les différences entre la Commune d'Oron et la Commune de Servion apparaissent peu marquées, avec toutefois un léger avantage pour une fusion avec la Commune d'Oron.

Le rapport stratégique, en présentant les appréciations fournies par les différents membres des groupes de travail et les résultats de l'algorithme de décision, permet aux autorités de la Commune d'Essertes de se faire une idée claire de la situation dans laquelle leur commune se trouve et des perspectives offertes par les alternatives qui lui sont proposées. De ce fait, lesdites autorités peuvent sereinement envisager de passer à la **phase suivante du processus** qui consiste à arrêter une décision quant à l'avenir de leur commune et, dans le cas du choix de se diriger vers une fusion de communes, à construire virtuellement la nouvelle commune fusionnée **avec le partenaire de leur choix**. Il s'agira entre autres d'élaborer une **convention de fusion** accompagnée d'un rapport opérationnel et d'établir des états financiers prévisionnels. Il importe également de prêter une attention particulière à la communication afin d'informer la population, en toute transparence, quant aux tenants et aboutissants d'une possible fusion de communes.

## 8 ANNEXES

### 8.1 DESCRIPTION DES PRESTATIONS

**Objectif.** L'objectif du présent chapitre consiste à présenter de manière synthétique la situation des communes sous revue, en l'occurrence celle de la Commune d'Essertes avec, là où c'est nécessaire (collaborations intercommunales, etc.), une mention pour les communes d'Oron et de Servion, pour l'ensemble des prestations communales. Cette base d'information permet, via la mobilisation des critères d'analyse *ad hoc*, d'apprécier l'opportunité d'un rapprochement entre les communes sous revue, voire d'apprécier l'impact d'un rapprochement sur la satisfaction des bénéficiaires et la productivité des administrations communales.

Pour décrire de manière succincte la situation des communes sous revue en termes de prestations communales, l'ensemble desdites prestations sont considérées, inclus les prestations actuellement fournies par des intercommunalités ou sous-traitées à des tiers, mais émargeant au périmètre de l'action communale. A chaque fois, les éléments suivants sont décrits : prestations servies, bénéficiaires et besoins satisfaits, organisation de la fourniture, y compris sous-traitances et collaborations intercommunales.

#### 8.1.1 Aménagement et urbanisme

**Contenu du groupe de prestations.** Le domaine Aménagement et urbanisme englobe les prestations traitant de l'aménagement du territoire et de sa promotion ainsi que des transports publics. Concrètement, les prestations concernées sont les suivantes :

**Aménagement du territoire et urbanisme**

Cette prestation concerne l'aménagement des sols ainsi que l'organisation et la planification de l'espace bâti, ceci au travers de différents plans et règlements. La Commune d'Essertes, comme toutes les communes vaudoises, est soumise aux réglementations fédérales et cantonales en la matière. Lesdits règlements contraignent fortement l'autonomie communale.

Conséquences de l'évolution de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), deux zones constructibles de la Commune d'Essertes sont actuellement colloquées en zone réservée, ce qui restreint fortement les possibilités de développement de nouvelles constructions. En conséquence, la stratégie actuelle privilégie la densification des zones déjà construites (possibilité de réaffectation).

La situation actuelle de la Commune d'Essertes est transitoire, le nouveau plan d'aménagement (PGA) de celle-ci étant en cours de finalisation.

**Projets (police) de construction**

Cette prestation traite de la gestion des projets de construction, de rénovation ou de réhabilitation, de la demande de permis à l'attribution du permis d'habiter. La compétence relative à la prestation est partagée entre la commune et le canton, avec souvent une implication de bureaux-conseils externes, les capacités techniques nécessaires dépassant souvent les possibilités d'une commune dépourvue de bureau technique<sup>13</sup>.

<sup>13</sup> Pour les projets de minime importance en zone constructible, la commune est compétente pour gérer l'ensemble du processus (Art. 111 LATC). Pour les autres projets, la collaboration est étroite

**Surveillance générale** La surveillance générale en termes de police des constructions est réalisée ponctuellement, sur demandes écrites des citoyens de la commune. La commune prend les mesures nécessaires et mandate au besoin des prestataires externes (experts pour la sécurité des chantiers, etc.).

**Animations de la cité, promotion économique et touristique** Peu de choses sont réalisées par la Commune d'Essertes à ce niveau, si ce n'est une promotion via le site internet (présentation de la commune, promotion des sociétés et manifestations locales, etc.). Faute de moyens financiers, certaines actions, telle la pose de décorations de Noël, ont été abandonnées.

Au niveau régional, la promotion économique et touristique est réalisée par diverses entités, telles que l'Association Région Oron (ARO), la Chambre économique de la Région d'Oron (CERO), l'Union des Communes vaudoises (UCV) ou encore la Communauté d'intérêt de l'Est Vaudois (CIEV).

**Transports publics** La commune d'Essertes est desservie par les bus des Transports publics lausannois (TL) et par ceux de la Poste, sans intervention spécifique de la commune, hormis sa participation financière.

Les TL assurent un lien direct avec Lausanne alors que la Poste relie Essertes à la gare de Palézieux. Quant aux communes de Servion et d'Oron, la première est desservie par des bus des TL et de la Poste en direction de Lausanne alors que la seconde dispose de trois gares (Palézieux-gare, Palézieux-village et Châtillens) avec des trains dans plusieurs directions.

En matière de transports, la commune d'Essertes ne propose pas de cartes journalières CFF<sup>14</sup>, mais offre une subvention de CHF 20.- par mois pour tous les étudiants au bénéfice d'un abonnement mensuel, et ce jusqu'à l'âge de 25 ans.

**Bénéficiaires et besoins satisfaits.** Les bénéficiaires des prestations du domaine Aménagement et urbanisme regroupent les habitants de la commune ainsi que diverses autres parties prenantes (personnes ou entreprises intéressées à s'établir sur le territoire communal, visiteurs et travailleurs se rendant dans la commune, etc.). Les besoins satisfaits s'expriment en termes d'organisation et de développement du territoire, de promotion et de mobilité. Faute de moyens, la Commune d'Essertes ne peut que partiellement couvrir lesdits besoins.

**Organisation de la fourniture des prestations.** Les prestations liées au domaine Aménagement et urbanisme, hormis les transports publics (TL, La Poste) sont fournies par la commune, en propre ou via le recours à des tiers (bureaux spécialisés : ingénieurs, architectes, géomètres, etc.) et en collaboration avec les instances cantonales. Il n'y a en l'état pas de collaborations formelles avec d'autres communes de la région pour les prestations du domaine Aménagement et urbanisme. Celle-ci permettrait une mutualisation des moyens et un accès à des compétences spécialisées qui amélioreraient vraisemblablement le rapport qualité/prix des prestations. Une collaboration au niveau de la sous-traitance permettrait de réaliser des économies d'échelle non négligeables tout en couvrant des besoins plus larges.

---

avec les services compétents de l'Etat, notamment le Service d'aménagement du territoire (SAT) ou le Service en charge des monuments historiques et des sites (SIPAL).

<sup>14</sup> Les citoyens ont toutefois la possibilité d'obtenir des cartes journalières en passant par la Commune d'Oron.



### 8.1.2 Conduite administrative

**Contenu du groupe de prestations.** Le domaine Conduite administrative englobe les prestations traitant du soutien administratif, logistique et juridique des autorités politiques et de l'administration de la commune. Concrètement, les prestations concernées sont les suivantes :

<b>Soutien administratif</b>	Cette prestation fait référence à l'organisation des séances (convocation, ordres du jour, procès-verbaux, etc.), à la transmission et au suivi des décisions, à la rédaction de divers rapports, à la distribution du courrier, à l'organisation de réceptions officielles, etc. Pour la Commune d'Essertes, l'ensemble du travail est effectué par la secrétaire municipale, qui est chargée du greffe municipal.
<b>Economat, duplication, archives</b>	La duplication des documents administratifs et la gestion de l'économat (via le Centre d'achat de l'Etat de Vaud - CADEV, pour certaines fournitures) sont réalisées par la secrétaire communale. L'archivage (conservation, accès) est géré par la boursière communale. Pour cette dernière prestation, les comptes communaux sont effectivement archivés, mais les autres archives ne sont pas toujours traitées par manque de temps, la commune n'ayant pas les moyens de faire appel à un archiviste professionnel. Les conditions de conservation (température, protection contre le feu, hygrométrie) ne sont pas non plus idéales.
<b>Soutien juridique</b>	Ce soutien à la Municipalité et à l'administration communale peut concerner les éléments suivants : conseils juridiques généraux, élaboration, rédaction ou révision d'actes législatifs, résolution de litiges, etc. Les règlements communaux sont généralement élaborés sur la base des documents-types cantonaux avec adaptation aux spécificités de la commune. Le soutien juridique est apporté par le canton (validation des règlements, etc.) et le cas échéant, par un avocat-conseil.

**Bénéficiaires et besoins satisfaits.** Les bénéficiaires des prestations du domaine Conduite administrative sont pour l'essentiel internes à la commune (autorités politiques, services communaux ou collaborateurs), ceci à l'exception par exemple de la fourniture de certains renseignements (aménagement du territoire, etc.). Les besoins satisfaits concernent la conduite politique et administrative de la commune ainsi que le soutien apporté à son fonctionnement - soutien administratif (aide à la prise de décision, suivi et application desdites décisions), juridique (conformité des documents officiels et résolution de litiges) et logistique (archivage, duplication des documents administratifs, gestion de l'économat).

**Organisation de la fourniture des prestations.** Les prestations liées au domaine Conduite administrative sont principalement fournies par l'administration communale et, le cas échéant, assistées par une aide externe ou sous-traitée (avocat-conseil, canton, Centre d'Achat de l'Etat de Vaud, etc.). Il n'y a pas en l'état de collaborations formelles avec d'autres communes de la région pour les prestations du domaine Conduite administrative. L'existence de groupements tels que l'Association Vaudoise des Secrétaires Municipaux (AVSM) et l'Union des Communes vaudoises (UCV), ou même de la rencontre annuelle des boursiers communaux du District de Lavaux-Oron, permet cependant des échanges et un partage d'expérience. La secrétaire et la boursière communales d'Essertes (qui est également préposée au contrôle des habitants de la Commune de Servion) s'appuient régulièrement sur l'échange d'expérience avec leurs homologues des communes voisines. Ceci est particulièrement utile pour des activités uniques ou à faible volume (naturalisation, MCH2, etc.).

### 8.1.3 Conduite politique

**Contenu du groupe de prestations.** Le domaine Conduite politique comprend les prestations liées aux autorités législatives et exécutives. Il s'agit des prestations suivantes :

- Conseil général** Cette prestation recouvre de la conduite politique de la commune au niveau législatif. Celle-ci est assurée par un Conseil général dans lequel tous les membres du corps électoral peuvent siéger. Les Conseillers généraux sont assermentés lors de leur première participation et siègent pour la durée de la législature (cinq ans). Concrètement, ils sont en principe une trentaine et élisent eux-mêmes le président du Conseil. Ils tiennent séance 3 à 4 fois par année, notamment pour les comptes, le taux d'imposition, le budget et les préavis de la Municipalité. Un bureau du Conseil est également élu chaque année afin de gérer les droits politiques lors de votations et élections. Notons que les communes de Servion et d'Oron ont toutes deux un Conseil communal (50 membres pour Servion et 60 membres pour Oron, élus au système proportionnel).
- Municipalité** Il s'agit de la conduite politique de la commune au niveau exécutif. La Municipalité de la commune sous revue se compose de cinq membres, élus par le corps électoral. Le syndic est élu par le corps électoral en cas de candidature multiple. La Municipalité se réunit en principe deux mardis sur trois.
- Commissions** La conduite politique de la commune est aussi menée au travers des commissions. Au titre des commissions permanentes, la Commune d'Essertes dispose uniquement d'une Commission de gestion. A cette dernière s'ajoutent des commissions temporaires *ad hoc* qui peuvent être mises sur pied lors de projets spécifiques (élaboration du PGA, projet de fusion, règlement de la PC, etc.).
- Droits politiques** La prestation en question concerne la gestion des droits politiques (votations et élections) : contrôle des signatures, préparation des votations et élections communales, cantonales et fédérales, dépouillement et communication des résultats. Lesdites prestations sont en principe réalisées par la secrétaire communale pour la partie précédant la votation et par le bureau du Conseil le jour du scrutin. La mise sous pli et l'envoi du matériel de vote sont en revanche réalisés par le canton pour les votations cantonales et fédérales.
- Autres prestations - Conduite politique** Il s'agit de diverses autres activités de conduite. Les Municipaux de la commune sous revue, outre les activités internes liées au dicastère dont ils ont la charge, prennent part à la prise de décisions de plusieurs associations intercommunales et régionales (AIESFE, Etablissement primaire et secondaire d'Oron-Palézieux, ARAS, etc.). Le syndic de la commune participe également à l'Assemblée des Syndics du District de Lavaux-Oron deux fois par an, et à l'Assemblée des Syndics du haut du district quatre fois par an.

**Bénéficiaires et besoins satisfaits.** Les bénéficiaires des prestations du domaine Conduite politique sont très majoritairement les habitants de la commune et, dans une moindre mesure, les habitants des communes voisines ou de la région environnante dans le cadre de projets intercommunaux ou régionaux ou d'associations intercommunales. Les besoins satisfaits se rapportent à la conduite politique et notamment à la gestion et à l'organisation des tâches publiques nécessaires au bon fonctionnement de la commune. La conduite politique doit être réalisée de manière efficace et économique pour l'administré.

**Organisation de la fourniture des prestations.** Les prestations liées au domaine Conduite politique sont réalisées par les autorités politiques : le Conseil général, la Municipalité, les diverses commissions et le bureau du Conseil. Il n'y a pas de sous-traitance pour le domaine sous revue. Les besoins et possibilités en termes de coordinations et de collaborations dans la conduite politique, et notamment dans la prise de décision, sont attestés par les différents rapprochements intercommunaux et régionaux dans lesquels la Commune d'Essertes est partie prenante. Ces collaborations permettent aux communes de rationaliser et de professionnaliser la fourniture des prestations aux administrés et créent un effet de levier pour la défense des intérêts communs de la région.

#### **8.1.4 Contrôle des habitants, réception**

**Contenu du groupe de prestations.** Le domaine Contrôle des habitants, réception comprend les prestations suivantes :

<b>Documents officiels</b>	Il s'agit de la délivrance des documents officiels (pièces d'identité, déclarations de domicile, certificats de vie, etc.) aux administrés. La Commune d'Essertes gère les demandes et les renouvellements de permis, mais, depuis le 1 <sup>er</sup> août 2014, elle ne délivre plus de carte d'identité ni de passeport. Les demandes y relatives doivent être adressées directement au Centre de biométrie de Lausanne. Pour les communes d'Oron et de Servion, ces demandes peuvent toujours être adressées au contrôle des habitants.
<b>Renseignements « contrôle des habitants »</b>	Cette prestation concerne la délivrance de renseignements relatifs au contrôle des habitants à diverses entités, telles que la police, les caisses maladie, les banques ou les particuliers. A Essertes, ces renseignements sont fournis gratuitement lorsqu'ils sont délivrés par mail ou par téléphone et engendrent des émoluments lorsque les demandes sont transmises par courrier. La fourniture de la prestation est encadrée par la loi sur la protection des données personnelles (LPrD) du Canton de Vaud.
<b>Accueil de la population - guichet et réception téléphonique</b>	Cette prestation consiste à fournir à la population de la commune un « point d'entrée » dans l'administration communale (accès physique ou par téléphone) pour les prestations qui y sont fournies. L'accueil de la population au guichet et la réception téléphonique se font en fonction des horaires de travail de la secrétaire communale. Actuellement, le guichet est ouvert le mardi de 18h00 à 19h45. La permanence téléphonique est en principe assurée le mardi aux mêmes heures, ainsi que le mercredi matin et le jeudi matin de 8h00 à 11h30 (la secrétaire communale est également joignable en cas d'urgence sur son numéro privé). Il est aussi possible pour la population de prendre contact par message électronique via la boîte mail de l'administration communale.
<b>Registres</b>	Les principaux registres tenus liés au contrôle des habitants sont le rôle des électeurs, le registre des bâtiments et logements et le registre des étrangers. La prestation comprend en particulier la gestion des mutations (arrivées, départs, changement d'état civil, etc.). L'ensemble de la prestation est réalisé par le contrôle des habitants de la Commune d'Essertes. La secrétaire communale tient en plus un registre des abris PC sis sur le territoire communal, mais qui n'est pas lié au registre des bâtiments du canton.

<b>Processus de naturalisation</b>	Il s'agit d'ici de la constitution et du contrôle des dossiers de demande de naturalisation ainsi que du suivi de la prise de décision par les autorités politiques. Du fait de sa taille et de sa population, la Commune d'Essertes traite très peu de demandes de naturalisation.
<b>Autres prestations – Contrôle des habitants, réception</b>	Ces autres prestations englobent la fourniture d'informations diverses aux habitants de la commune (envoi de tous ménages), la tenue de la caisse pour la vente des vignettes de sac à ordures et les émoluments liés aux demandes et renouvellements de permis et le contrôle des listes nominatives pour les permis d'étrangers et de séjour (liste du SEM – Secrétariat d'Etat des migrations). De plus, la secrétaire municipale répertorie les arrivées, départs et mutations au sein de la commune et présente son rapport au Conseil général en fin d'année.

**Bénéficiaires et besoins satisfaits.** Les prestations du domaine susmentionné sont principalement destinées aux administrés résidant sur le territoire communal. Toutefois, la fourniture de renseignements s'adresse également aux personnes physiques et morales externes à la commune. Pour les communes, les besoins satisfaits se rapportent principalement au besoin de disposer des données nécessaires au bon fonctionnement de l'administration. Pour les citoyens, ils correspondent aux besoins de disposer de documents officiels, d'acquérir la nationalité suisse, d'avoir accès à l'information ainsi qu'à un point d'entrée proche (besoin de proximité) dans l'administration communale.

**Organisation de la fourniture des prestations.** Les prestations liées à l'information, à la réception et à l'accueil des administrés sont effectuées sur site (au bâtiment de l'administration communale) ou au domicile de l'utilisateur lors d'envoi de courriers ou d'appels téléphoniques. Les prestations sont réalisées en propre, excepté la fourniture des documents officiels qui passe par le canton. Comme pour d'autres domaines, il existe une association cantonale pour le contrôle des habitants (l'Association Vaudoise des Contrôles d'Habitants et Bureaux des Étrangers - AVCHBE). Celle-ci informe les préposés au contrôle des habitants, leur apporte son soutien dans l'exercice de leur fonction et facilite le contact entre les services. Les échanges informels réalisés (dans le cadre de l'AVCHBE ou ailleurs) favorisent la spécialisation dans l'exécution des tâches et permettent une augmentation de la productivité. Dans le cas particulier de la Commune d'Essertes, il convient de rappeler que la boursière communale est également préposée au contrôle des habitants de la Commune de Servion et peut ainsi assister la secrétaire communale d'Essertes dans la réalisation de certaines tâches. Relevons également encore que les communes d'Oron, Servion et Essertes utilisent toutes le même programme informatique (Ofisa).

### 8.1.5 Culture, sport et jeunesse

**Contenu du groupe de prestations.** Le domaine Culture, sport et jeunesse regroupe les prestations relatives au soutien aux activités culturelles et sportives et à la jeunesse, et à la mise à disposition des infrastructures s'y rapportant. Ces prestations sont les suivantes :

<b>Soutien aux sociétés locales</b>	Le soutien aux sociétés locales peut être apporté en espèce (versement d'une subvention) ou en nature (mise à disposition ou location de salles à prix préférentiels, appui logistique pour l'organisation des manifestations, etc.). Pour la Commune d'Essertes, la fourniture de cette prestation a surtout trait à sa participation financière à un fonds intercommunal culturel et sportif destiné à subventionner les sociétés et les manifestations régionales, conjointement avec les communes d'Oron et de Maraçon (la participation d'Essertes s'élève à environ 5% du total). De plus, les habitants d'Essertes jouissent d'un tarif préférentiel pour la visite du château d'Oron (CHF 5.- au lieu de 9.-
-------------------------------------	--

pour un adulte et entrée gratuite pour un enfant accompagné). Concernant les sociétés locales actives sur le territoire communal, on peut citer la Société de Jeunesse, l'Amicale des Coucous, la Société de tir de Servion-Essertes et l'Abbaye de Servion-Ferlens-Essertes. En termes de soutien des autorités communales auxdites sociétés, il peut également être fait mention de la mise à disposition à titre gracieux d'un local du bâtiment communal à la société de jeunesse du village.

**Manifestations communales**

La prestation en question traite de l'organisation (en propre ou en soutien) de diverses manifestations sur le territoire communal. Le poids de cette prestation est relativement faible pour la commune sous revue. On peut toutefois relever qu'elle est associée aux communes de Ferlens et de Servion pour l'organisation de l'Abbaye de Servion-Ferlens-Essertes, dont la dernière édition s'est déroulée avec succès à Essertes. De plus, des manifestations sont régulièrement organisées au niveau régional par d'autres sociétés telles que l'Amicale des Coucous.

**Espace jeunesse**

Cette prestation concerne la mise à disposition d'un espace de loisirs pour les jeunes de la commune. Bien qu'il n'y ait pas d'espace formellement dédié à ladite prestation, rappelons que la Commune d'Essertes met à disposition un local pour la société de jeunesse du village dans son bâtiment communal.

**Infrastructures culturelles et sportives**

Il s'agit de la mise à disposition, de la gestion ou du soutien financier d'infrastructures culturelles (musées, salles de spectacles, bibliothèques, ludothèques, etc.) et sportives (terrains de football, halles de gymnastiques, etc.). Cette prestation n'est pas réalisée sur le territoire de la Commune d'Essertes. Ses habitants peuvent toutefois profiter des infrastructures des communes voisines, comme la bibliothèque scolaire, le parcours Vita ou la rampe de skateboard d'Oron et le tropicarium ou le zoo de Servion.

**Autres prestations - Culture, sport et jeunesse**

Cette prestation concerne le soutien (financier ou logistique) apporté à des activités culturelles ou sportives. Il s'agit notamment de la participation au passeport vacances ou aux divers camps et sorties organisés au travers de l'Etablissement primaire et secondaire d'Oron-Palézieux.

**Bénéficiaires et besoins satisfaits.** Les bénéficiaires de ces prestations dépassent dans bien des cas les frontières communales. Les activités sont ainsi organisées au niveau régional, de même que leur soutien (financier et logistique). Ce soutien est ainsi principalement réalisé au travers du **fonds intercommunal sportif et culturel**. Les besoins satisfaits par les prestations du présent domaine sont relatifs à l'animation et au dynamisme de la vie locale et régionale. Ceci passe aussi par le soutien à la vie associative, à la promotion des activités culturelles et sportives et à la formation de la jeunesse.

**Organisation de la fourniture des prestations.** La fourniture des prestations du domaine susmentionné est organisée au niveau communal et régional par les autorités politiques (décision pour les subventions, mise à disposition des infrastructures, etc.) et par leurs représentants dans les diverses associations et sociétés locales. Les manifestations sont généralement organisées par les sociétés locales, mais peuvent être en partie « sous-traitées » (notamment pour la fourniture des biens de consommation : nourriture, boissons, feux d'artifice, etc.).

De nombreuses possibilités de coordination existent pour le domaine sous revue. L'importance des besoins y relatifs est notamment attestée par l'existence du fonds intercommunal culturel et sportif. De même, relevons que l'organisation de manifestations est souvent réalisée en commun avec d'autres communes (Abbaye de Servion-Ferlens-Essertes, etc.) et qu'il existe des sociétés intercommunales, telles que la Société de tir de Servion-Essertes. Aussi, certaines sociétés communales ont un rayonnement dépassant les frontières communales et collaborent régulièrement avec d'autres sociétés de la région (Société de Jeunesse d'Essertes, Amicale des Coucous, etc.). Ces coordinations permettent une augmentation de l'offre en sociétés locales, mais surtout l'organisation de manifestations plus conséquentes et plus fréquentes. Il existe également des possibilités d'investissement au niveau régional, pour la création d'un centre de jeunes intercommunal par exemple. Finalement, la mise en commun des infrastructures (salles mises à disposition, etc.) permet d'optimiser leur utilisation et de mieux répartir les coûts.

### 8.1.6 Ecole et petite enfance

**Contenu du groupe de prestations.** Le domaine Ecole, petite enfance englobe les prestations liées à la petite enfance et à l'enseignement obligatoire (1H à 11H). Concrètement, les prestations concernées sont les suivantes :

<b>Enseignement cycles 1, 2 et 3</b>	Cette prestation concerne l'école infantine, primaire et secondaire pour les niveaux Harnos 1 à 11. Cette prestation est fournie par l' <b>Etablissement primaire et secondaire d'Oron-Palézieux</b> . Cet établissement regroupe, sous la forme d'une <b>entente intercommunale</b> , les communes d'Oron, d'Essertes et de Maraçon.
<b>Enfants de 6 à 12 ans gardés - UAPE</b>	Cette prestation, fournie par le réseau APERO – Accueil Petite Enfance région Oron, regroupe 5 UAPE - unités d'accueil pour écoliers. Elle concerne l'accueil d'écoliers dès l'école infantine jusqu'à la 6 <sup>ème</sup> année, ceci en dehors des heures scolaires. Une unité d'accueil se trouve à Oron-la-Ville et une autre à Servion. Ces UAPE offrent également un encadrement et une surveillance pour les devoirs.
<b>Bâtiments scolaires</b>	La Commune d'Essertes dispose d'une seule classe sur le territoire communal. Sa disparition est programmée avec la construction du nouveau collège à Oron-la-Ville. Au niveau de l'Etablissement primaire et secondaire d'Oron-Palézieux dans son ensemble, les bâtiments scolaires sont à charge des douze communes qui le composent (avec refacturation à l'établissement).
<b>Transports scolaires.</b>	Le territoire couvert par l'Etablissement primaire et secondaire d'Oron-Palézieux est très étendu et nécessite l'engagement de transports scolaires. Ceux-ci sont organisés par l'établissement scolaire et les frais sont répartis entre les douze communes du cercle scolaire. Le transport des élèves est assuré en partie par Car Postal et en partie par des bus scolaires dédiés (Scolacar).
<b>Autres prestations scolaires</b>	L'établissement scolaire dispose d'une cafétéria (Oron-la-Ville) et d'une bibliothèque scolaire. Il organise diverses activités culturelles et sportives (camps de ski, courses d'école, etc.). Les collèges d'Oron-la-Ville et de Palézieux offrent également la possibilité de devoirs surveillés.
<b>Enfants gardés SAPE – 0 à 4 ans</b>	Cette prestation recouvre l'accueil d'enfants en âge préscolaire (de la naissance jusqu'à l'entrée à l'école). Cette prestation est

fournie par le réseau APERO qui dispose de quatre nurseries-garderies ou SAPE – structures d'accueil de la petite enfance dans le District Lavaux-Oron, soit Oron-la-Ville, Savigny, Forel et Carrouge.

**Enfants gardés  
Mamans de jour  
– 0 à 12 ans**

Cette prestation concerne l'accueil familial de jour (de la naissance jusqu'à 12 ans) et est fournie par l'AMF - Accueil en milieu familial qui fait également partie du réseau APERO mentionné ci-dessus.

**Autres prestations – Petite enfance**

Il s'agit de la fourniture de diverses prestations – naissance, soins ambulatoires, puériculture, etc. Celles-ci sont dispensées par le Centre médico-social d'Oron-la-Ville (CMS) qui dépend de l'Office médico-social vaudois (OMSV).

**Bénéficiaires et besoins satisfaits.** Les bénéficiaires des prestations du domaine Ecole et petite enfance sont nombreux puisqu'il s'agit de tous les enfants fréquentant l'Etablissement primaire et secondaire d'Oron-Palézieux dont fait partie la Commune d'Essertes, ainsi que ceux qui profitent des différentes structures d'accueil de la petite enfance, principalement sous l'égide du réseau APERO. Les besoins satisfaits relèvent de l'instruction (bases scolaires), de l'éducation (valeurs, comportements), de la socialisation (apprentissage de la vie en groupe), du développement et de l'hygiène des enfants. La fourniture de ces prestations permet également de faciliter la combinaison de la vie familiale et de la vie professionnelle.

**Organisation de la fourniture des prestations.** Les prestations liées au domaine Ecole et petite enfance ne sont pas fournies directement par la Commune d'Essertes, mais pour l'essentiel par l'Etablissement primaire et secondaire d'Oron-Palézieux et le réseau APERO – Accueil Petite Enfance Région Oron, qui offre des prestations complémentaires liées à l'accueil des enfants dans la région d'Oron et du District Lavaux-Oron. L'**établissement primaire et secondaire d'Oron-Palézieux** est organisé en **entente intercommunale** regroupant trois communes : Oron, Essertes et Maraçon. Le **réseau APERO** est quant à lui constitué en association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse (CC) et est doté de la personnalité juridique. Il existe depuis 2009 et regroupe 23 communes de la région d'Oron. Il est reconnu par la FAJE - Fondation pour l'accueil de jour des enfants<sup>15</sup>. Le financement de l'APERO est assuré par un subventionnement de la FAJE, une participation financière des communes membres du réseau et une participation financière des parents plaçant leur enfant.

Les possibilités de collaborations et de coordination entre communes sont donc largement exploitées par l'Etablissement primaire et secondaire d'Oron-Palézieux et le réseau APERO. Ce système est bien en place, donc un rapprochement n'aurait que très peu d'impact sur les prestations fournies. On peut toutefois relever la possibilité de rationaliser les temps de conduite politique desdites instances en cas de fusion.

### 8.1.7 Espaces verts, voirie et routes

**Contenu du groupe de prestations.** Le domaine Espaces verts, voirie et routes comprend les prestations traitant de l'entretien des espaces verts, du nettoyage, de l'entretien et du déneigement des routes, de la gestion des forêts ou encore des prestations communales

<sup>15</sup> La FAJE est une fondation qui a pour objectif de favoriser la mise en réseau des structures d'accueil de jour afin d'offrir suffisamment de places à des prix accessibles sur tout le territoire du Canton de Vaud. Ladite fondation prélève une taxe de CHF 5.- par habitant qu'elle redistribue, avec diverses autres subventions, aux différents réseaux reconnus.

liées à la culture des champs et à l'entretien des rives. Concrètement, les prestations concernées sont les suivantes :

<b>Espaces et surfaces verts</b>	Il s'agit d'une prestation regroupant l'entretien, la tonte et le nettoyage des parcs publics, jardins publics, chemins pédestres, places de jeux, etc. sis sur le territoire communal. Pour la Commune d'Essertes, il s'agit principalement des alentours du collège (place de jeux, plates-bandes, etc.), de trois fontaines, d'un refuge (entretien de la place de grillades) et de l'entretien aux alentours des monuments (« menhir », table de Chantemerle, etc.)
<b>Cimetière</b>	Cette prestation concerne l'entretien des surfaces vertes des tombes (inhumation, exhumation) ainsi que le contrôle et la surveillance du cimetière <sup>16</sup> . La Commune d'Essertes a récemment créé un jardin du souvenir. L'entretien du cimetière est effectué par un employé communal, ceci sans possibilité de suppléance et avec l'appui des Municipaux (circulation lors d'enterrements, etc.). La Commune d'Essertes est actuellement en pleine révision de son règlement du cimetière.
<b>Ronds-points, massifs floraux et bacs à fleurs</b>	Cette prestation recouvre l'entretien des ronds-points, des massifs floraux et des bacs à fleurs disposés sur le territoire communal. La Commune d'Essertes s'occupe particulièrement du rond-point situé « au carrefour de la Croix fédérale » qui appartient au canton, mais qui est entretenu par la commune au titre de « carte de visite » à l'entrée du village. L'entretien des massifs floraux et autres bacs à fleurs est assuré par des tiers (agriculteur, paysagiste).
<b>Arbres d'agrément, haies</b>	Il s'agit de la taille, de l'élagage et de l'entretien général des arbres et haies sis sur le territoire communal, ceci en particulier aux alentours du bâtiment communal. Les activités correspondantes sont réalisées par un tiers.
<b>Routes et trottoirs communaux</b>	Cette prestation fait référence au nettoyage, au déneigement, au salage, à la sécurisation et à la réparation des routes et trottoirs communaux <sup>17</sup> , des bords de routes, des places de stationnement, des chemins pédestres, etc. Le salage n'est pas effectué, hormis sur le tronçon déneigé par le canton. La commune déneige certains chemins privés contre paiements. Finalement, la Municipalité a récemment décidé d'installer un radar pédagogique afin de sensibiliser les automobilistes traversant la localité.
<b>Forêts</b>	Cette prestation englobe la production de bois et la mise à disposition de la forêt comme espace de détente. La Commune d'Essertes fait partie du Groupement forestier Broye-Jorat <sup>18</sup> . Particularité de la Commune d'Essertes, un îlot de sénescence (zone sans exploitation) d'environ un hectare a récemment été créé. La Commune d'Essertes jouit d'une reconnaissance importante pour ses lieux de détente en

<sup>16</sup> L'entretien des tombes proprement dit incombe à la famille du défunt.

<sup>17</sup> Dans le Canton de Vaud (comme ailleurs !), la délimitation des routes et trottoirs communaux se fait usuellement par les panneaux 50km/h marquant l'entrée et la sortie des localités. Le Canton de Vaud a remis à la Commune d'Essertes la Route des Auges à la fin des années nonante, qui est depuis entretenue par les services communaux.

<sup>18</sup> Celui-ci a été formé en 2014 via la fusion des groupements forestiers de la Haute-Broye et de Jorat-Moudon.



forêt, notamment grâce à la création d'un étang (Moille Prévonde) et à l'aménagement de sentiers et autres places de pique-nique. Les forêts sises sur le territoire communal accueillent ainsi de nombreux visiteurs.

**Agriculture**

La prestation concerne la réalisation d'améliorations foncières, la mise en place et l'entretien de drainages, la location de terrains aux agriculteurs ainsi que de la « culture des champs » (mesure des champs, aide administrative aux agriculteurs, vérification des normes légales relatives aux prestations écologiques, etc.). La Commune d'Essertes dispose d'un délégué à la culture des champs communs avec les communes avoisinantes<sup>19</sup>.

**Rives**

Cette prestation couvre le nettoyage et la surveillance générale des berges. La Commune d'Essertes est traversée par un ruisseau nommé Le Parimbot. L'entretien de ses rives (fauchage, parage) est sous-traité à un tiers.

**Autres prestations - Espaces verts, voirie et routes**

Les autres prestations liées au domaine Espaces verts, voirie et routes englobent le nettoyage et l'entretien des WC publics et des robidogs, la réalisation du plan de stationnement et la maintenance de l'éclairage public<sup>20</sup>. La Commune d'Essertes sous-traite la gestion de l'éclairage public à une entreprise électrique. Les autres prestations (WC publics, etc.) ne sont pas proposées sur le territoire de la Commune d'Essertes.

**Bénéficiaires et besoins satisfaits.** Les bénéficiaires des prestations du domaine Espaces verts, voirie et routes dépassent largement le cercle des habitants de la commune, ne serait-ce que du fait des automobilistes traversant la localité ou les personnes venant se promener dans les forêts de la commune. Les besoins recouvrent la propreté générale et l'embellissement de la commune, la sécurité et la praticabilité des voies publiques ou encore l'entretien des rives.

**Organisation de la fourniture des prestations.** Les prestations du domaine Espaces verts, voirie et routes sont, en l'état et pour la Commune d'Essertes, majoritairement sous-traitées. Il s'agit notamment d'un sous-traitant agriculteur pour l'entretien du cimetière et des surfaces vertes, d'un sous-traitant paysagiste pour les ronds-points et massifs floraux. Le fauchage des bords de route est lui sous-traité à la Commune de Servion et à d'autres prestataires privés, tout comme le balayage. La commune rencontre actuellement des difficultés dans sa recherche d'un prestataire pour effectuer l'entretien et le déneigement des routes et des chemins communaux. Les forêts de la commune, dont une partie est située sur le territoire de la Commune de Forel-Lavaux, sont gérées par le Groupement forestier Broye-Jorat (plusieurs secteurs, trois gardes forestiers). Les forêts sont toutefois gérées en propre par la Commune d'Essertes pour le martelage, tout comme pour les communes d'Oron et de Servion. En ce qui concerne l'équipement, la commune est propriétaire d'une tondeuse, d'une broyeuse, d'une lame à neige et de pare-neiges. Elle doit louer des locaux pour les entreposer puisqu'elle ne dispose pas de local de voirie.

<sup>19</sup> Le Service des améliorations foncières du Canton de Vaud a suggéré de mettre à l'étude un plan d'amélioration des chemins, ruisseaux à ciel ouvert et collecteurs de la commune, avec un échelonnement de l'investissement sur 10 ans. Le coût total de cet investissement est d'environ CHF 500'000.- pour la réfection et l'amélioration des chemins communaux, avec une contribution cantonale sous la forme d'un subside de CHF 150'000.- à 200'000.-. La différence n'est toutefois pas assumable pour la Commune d'Essertes seule. Donc en l'état rien ne se fait.

<sup>20</sup> Un renouvellement des ampoules de l'éclairage public a été effectué en 2017. Il n'y a donc pas de frais attendus à ce niveau-là pour les trois à cinq prochaines années.

Les possibilités de collaborations et de coordination entre communes sont très largement exploitées pour les forêts, mais peu pour le reste du domaine de prestations. Pour les routes, la Commune d'Essertes collabore avec la Commune de Servion pour l'utilisation de l'épaveuse (qui est toutefois propriété de Servion). Cependant, d'autres possibilités sont envisageables : location/achat en commun de matériel et d'équipements (balayeuse, chasse-neige, etc.)<sup>21</sup>, sous-traitances communes, mise en place de suppléances (notamment pour le déneigement), etc.

### 8.1.8 Comptabilité, ressources humaines et informatique

**Contenu du groupe de prestations.** Le domaine Comptabilité comprend les prestations de nature financière (comptabilité, finances, fiscalité, contentieux, etc.) ainsi que la gestion des ressources humaines et de l'informatique. Concrètement, les prestations concernées sont les suivantes :

<b>Tâches comptables, contentieux</b>	Cette prestation concerne la tenue des différentes comptabilités (générale, débiteurs, créanciers et annexes), la facturation (taxes, émoluments), les paiements (salaires, sous-traitances, fournisseurs, etc.) ainsi que la gestion du contentieux <sup>22</sup> . En l'état, la boursière ne tient aucune comptabilité annexe pour le compte de la Commune d'Essertes. De nouvelles normes comptables pour les administrations publiques vont prochainement être introduites (normes MCH2 – Modèle comptable harmonisé 2). La comptabilité de la commune devra être adaptée, avec une nécessaire formation de la boursière communale.
<b>Tâches financières</b>	Cette prestation fait référence à la planification financière, au budget (élaboration, présentation, suivi et contrôle), au bouclage des comptes, aux travaux relatifs aux demandes de crédit ainsi qu'à la gestion de la trésorerie et des emprunts. Ces tâches sont réalisées par la boursière communale. La révision annuelle des comptes est effectuée par un fiduciaire.
<b>Tâches fiscales</b>	Le prélèvement des impôts est réalisé par l'Office d'impôt des districts de la Riviera - Pays-d'En haut et Lavaux - Oron (Est-vaudois) qui redistribue ensuite les recettes aux communes. Les communes sont chargées du prélèvement des taxes et émoluments (déchets, épuration, non-pompiers, etc.).
<b>Assurances</b>	Cette prestation se rapporte à la gestion du portefeuille d'assurance de la commune (LAA, assurance RC et choses, etc.) et de la caisse de pension communale. Pour la Commune d'Essertes, la gestion des assurances est effectuée en direct par la Municipalité. La commune est affiliée aux Retraites populaires, les communes d'Oron et de Servion étant affiliées à la Caisse cantonale de compensation.
<b>Ressources humaines</b>	Cette prestation englobe toutes les tâches liées à la gestion du personnel - recrutement, formation, mobilité interne, gestion des temps

<sup>21</sup> En l'état, la Commune d'Essertes n'est pas propriétaire de certains outils qui sont utilisés par des prestataires tiers. De plus, l'utilisation des machines lourdes sur route, notamment pour le déneigement, ne se fait pas de manière efficace, car les interventions sont très courtes (« la machine n'a pas le temps de chauffer que la tournée est déjà terminée »).

<sup>22</sup> Pour la gestion du contentieux, la boursière communale s'occupe des rappels et commandements de payer jusqu'à l'acte de défaut de biens (uniquement pour les factures propres). Une personne externe notifie les commandements de payer.

de travail, etc. Pour la Commune d'Essertes, ces activités sont réduites à la portion congrue du fait du très petit nombre d'employés communaux (concierge, secrétaire, boursière). Le recrutement est directement réalisé par la Municipalité. La boursière communale suit des cours de formation proposés par l'Association Cantonale Vaudoise des Boursiers Communaux (ACVBC), notamment pour l'introduction des nouvelles normes comptables MCH2. Il n'y a pas de formation à l'interne ni de système de gestion du personnel et des temps de travail. Enfin, les heures supplémentaires sont actuellement payées, mais devraient être en principe compensées.

**Infrastructure informatique**

Il s'agit de la gestion de l'infrastructure informatique (*hardware* et *software*) de la commune. La Commune d'Essertes travaille avec un software du prestataire informatique Ofisa, logiciel également utilisé dans les communes de Servion et d'Oron. La Commune d'Oron va migrer sur un logiciel Abacus, solution également fournie par Ofisa, mais plus complète que celle utilisée actuellement, et ce dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019. La maintenance des postes de travail de l'administration communale est partiellement assurée par un Municipal et sous-traitée pour les problèmes plus complexes.

**Bénéficiaires et besoins satisfaits.** Les bénéficiaires du domaine concerné sont en majeure partie internes à la commune, qu'il s'agisse des collaborateurs, des autorités politiques, ou d'autres services (communaux ou intercommunaux). Les « bénéficiaires » de la facturation sont eux les personnes physiques et morales résidant sur le territoire communal. Les prestations du domaine Comptabilité, ressources humaines et informatique permettent à l'administration communale de fonctionner et soutienne la fourniture des prestations aux administrés de la commune.

**Organisation de la fourniture des prestations.** Les prestations du domaine Comptabilité, ressources humaines et informatique sont fournies en majorité à l'interne par l'administration communale. En ce qui concerne les sous-traitances, il s'agit essentiellement des prestations fournies par le sous-traitant informatique, de la revue et du contrôle annuel des comptes par une fiduciaire et des cours de formation dispensés par l'ACVBC.

Les possibilités de collaborations et de coordination entre communes sont exploitées de manière informelle. Les boursiers communaux du District Lavaux-Oron se rencontrent et échangent régulièrement des informations (« on se connaît, on échange beaucoup »), l'expérience des uns profitant aux autres (la boursière communale s'appuie d'ailleurs fréquemment sur sa collègue de Servion). On se rencontre également au sein d'associations telles que l'Association Cantonale Vaudoise des Boursiers Communaux (ACVBC). Il peut également être fait mention ici des incitations à ne pas avoir de *softwares* différents entre les communes (la boursière communale utilise le même logiciel dans son travail à Essertes et à Servion).

**8.1.9 Immeubles et domaines**

**Contenu du groupe de prestations.** Le domaine Immeubles et domaines englobe les prestations relatives à la gestion et à l'entretien des bâtiments du PF (patrimoine financier) et du PA (patrimoine administratif). Concrètement, les prestations concernées sont les suivantes :

**Gestion du patrimoine financier**

Il s'agit de la location de divers biens immobiliers (bâtiments, hangars, logements, terrains, etc.) figurant dans le patrimoine financier de la commune. Pour la Commune d'Essertes, cette prestation concerne la location de congélateurs, d'un appartement situé sous la

	salle communale, du clocher et des salles/locaux des bâtiments communaux.
<b>Entretien du patrimoine financier</b>	Cette prestation fait principalement référence à l'entretien technique (travaux de conciergerie, rénovation, construction, etc.) des congélateurs mis à disposition par la commune. La plupart des travaux sont sous-traités, excepté ceux de conciergerie qui sont réalisés à l'interne.
<b>Entretien du patrimoine administratif</b>	Cette prestation traite de l'entretien des bâtiments du patrimoine administratif, c'est-à-dire des bâtiments nécessaires au fonctionnement de la commune. Pour la Commune d'Essertes, les travaux d'entretien courant sont réalisés à l'interne par le concierge, mais la commune mandate des entreprises spécialisées pour les travaux plus importants d'entretien, de rénovation et de construction. La commune sous revue gère à l'interne les biens immobiliers suivants : le bâtiment scolaire, le bâtiment communal, le bâtiment de la salle communale et le refuge.
<b>Travaux de conciergerie</b>	Cette prestation est réalisée par le concierge de la commune et concerne les travaux de nettoyage, de gestion du chauffage, de petites réparations, etc., ceci pour l'ensemble du patrimoine administratif.
<b>Autres prestations – Immeubles et domaines</b>	Cette prestation englobe les activités de gestion des locations (état des lieux, remise des clés, etc.). Ces activités sont réalisées à l'interne par le concierge. Il s'agit notamment de la gestion des locations des congélateurs, de la salle communale et du local du bâtiment communal à des privés ou à des sociétés locales.

**Bénéficiaires et besoins satisfaits.** Pour le patrimoine financier, les bénéficiaires de la prestation sont les locataires, domiciliés ou non dans la commune, des congélateurs et des locaux susmentionnés. Pour les bâtiments du patrimoine administratif, il s'agit de la commune, qui dispose d'une infrastructure lui permettant de fonctionner et d'offrir les prestations, ainsi que de tous les autres usagers des bâtiments communaux.

Les besoins satisfaits par les prestations varient en fonction des biens immobiliers des communes. La Commune d'Essertes ne possède pas d'autres biens de rendement que ceux cités ci-avant. Ledit patrimoine répond donc au besoin de disposer d'un logement, de congélateurs et de salles dans lesquelles organiser des manifestations.

**Organisation de la fourniture des prestations.** La plupart des activités relatives au domaine Immeubles et domaines sont réalisées à l'interne. En cas de travaux d'entretien ou de rénovation, la Municipalité peut faire appel à des prestataires externes.

En l'état, il n'y a pas de réelle collaboration intercommunale pour le domaine sous revue, mis à part pour le bâtiment scolaire qui est géré par l'Etablissement scolaire d'Oron-Palézieux. Il existe toutefois quelques possibilités de coordination, comme un regroupement des activités de gérance et de location des salles au niveau intercommunal. Un parc immobilier plus important permettrait, à partir d'une certaine taille, de professionnaliser la prestation. Il serait également possible de voir une coordination au niveau des activités d'intendance et d'entretien du patrimoine immobilier. Ceci entraînerait une amélioration de la qualité et de l'efficacité de la prestation.

### 8.1.10 Médico-social

**Contenu du groupe de prestations.** Le domaine Médico-social comprend les prestations liées à la santé, à la vieillesse et aux affaires sociales. Concrètement, les prestations concernées sont les suivantes :

<b>Salubrité publique et sécurité au travail</b>	La prestation fait référence au contrôle de la salubrité des bâtiments et du contrôle de la sécurité des chantiers. Dans la Commune d'Essertes, il n'existe pas de commission de salubrité, mais celle-ci pourrait devoir être créée en cas de besoin. La surveillance et le contrôle de la sécurité sur les chantiers sont sous-traités à l'entreprise Vaud-Chantiers.
<b>Contrôle denrées alimentaires et eau de boisson</b>	Cette prestation fait référence au contrôle des champignons et de l'eau de boisson. Ladite prestation est sous-traitée au chimiste cantonal (Service de l'hygiène du Canton de Vaud). Celui-ci effectue les tests et envoie son rapport qu'il facture à l'Association intercommunale de distribution d'eau de Servion-Ferlens-Essertes (AIESFE).
<b>Prévention, prophylaxie et dépistage médical, dentaire et alimentaire</b>	Il s'agit des examens médicaux et dentaires effectués auprès de la population scolaire. Pour la commune sous revue, la fourniture de cette prestation est assurée par l'Etablissement scolaire d'Oron-Palézieux qui met à disposition du personnel médical qualifié. Les communes participent en partie aux frais dans le cadre de leur soutien financier à l'établissement.
<b>Hôpital et service d'ambulance</b>	En ce qui concerne les hôpitaux, il n'y en a pas dans les communes proches, mais la région dispose d'un centre médico-social à Oron (CMS Oron) qui dessert notamment la Commune d'Essertes. Diverses prestations liées à la santé y sont fournies et il est géré par l'Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile (APROMAD) de la couronne lausannoise.
<b>Place d'accueil – Homes médicalisés et non médicalisés</b>	Cette prestation traite en particulier des établissements médico-sociaux (EMS). La Commune d'Essertes ne jouit pas de la présence d'un tel établissement sur son territoire. Elle a toutefois accès à deux établissements du côté d'Oron, les EMS « La Faverge » et « Le Flon » et un du côté de Servion, l'EMS « Le Signal ».
<b>Appartements protégés</b>	Bien que la Commune d'Essertes ne dispose pas d'appartements protégés sur son territoire, il en existe sur celui des communes de Servion (Résidence « Le Signal ») et d'Oron (« A la Faverge »).
<b>Soins à domicile et aide familiale</b>	Grâce à son appartenance à l'APROMAD et à la présence du centre médico-social d'Oron, la commune sous revue dispose d'un service de soins à domicile et d'aide familial.
<b>Agence AVS, AI et prestations complémentaires</b>	Cette prestation fait référence à la gestion des dossiers des personnes ayant droit à des prestations complémentaires, à l'AVS/AI et à l'aide sociale. La gestion et la fourniture de ladite prestation sont sous la responsabilité de l'Association Régionale pour l'Action Sociale (ARAS) de l'Est Lausannois - Oron - Lavaux. Il s'agit d'une association de communes qui comprend 14 membres participant financièrement à son fonctionnement, dont la Commune d'Essertes.
<b>Office communal du travail</b>	La prestation en question concerne les activités relatives à l'enregistrement des nouveaux chômeurs, la fourniture des documents de demande d'indemnité et la gestion des dossiers. Cette prestation est réalisée par l'Office régional de placement (ORP) d'Oron.
<b>Dossiers de gérance</b>	Cette prestation est relative à l'aide partielle ou totale apportée à la gestion des affaires courantes d'une personne physique. Il s'agit en principe d'un support fourni par le service des curatelles mis en place

par le canton via la Justice de Paix du District de Lavaux-Oron située à Cully.

**Bénéficiaires et besoins satisfaits.** Les prestations étant en principe réalisées au niveau régional, les bénéficiaires sont les citoyens résidant sur le territoire de référence. Il s'agit donc essentiellement de la population de la région d'Oron (population scolaire, personnes âgées) et accessoirement d'un bassin de population plus large pour certaines prestations (centre hospitalier, service d'ambulance, etc.).

Les besoins satisfaits sont relatifs aux préoccupations de la population régionale en termes de santé publique (présence de centre médical, traitement de la population scolaire, surveillance de l'hygiène, etc.), d'assistance à la vieillesse (accueil, encadrement et fourniture de soins) et de soutien social (assistance financière et administrative, insertion et réinsertion, conseils, etc.).

**Organisation de la fourniture des prestations.** Les prestations du domaine Médico-social sont en majorité sous l'égide du canton, qui les fournit de manière directe ou indirecte par le biais des différentes associations régionales (ARAS, CMS, AAS, APROMAD, etc.). Elles ne sont donc pas réalisées en propre par la commune sous revue, qui participe cependant à leur réalisation au travers de la facture sociale. Les besoins de coordination pour le domaine susmentionné sont exemplifiés par les nombreux regroupements intercommunaux et associations régionales existants (ARAS, APROMAD, ORP, etc.). La Commune d'Essertes est représentée dans certains de ces groupements, lorsqu'ils ne sont pas sous la responsabilité directe du canton. Ces coordinations impliquent des avantages en termes de professionnalisation des prestations, ce qui permet aux citoyens de bénéficier d'un service de meilleure qualité et d'une équité de traitement.

### 8.1.11 Sécurité

**Contenu du groupe de prestations.** Le domaine Sécurité comprend les prestations liées aux différentes tâches de police (proximité, circulation, intervention et administration) ainsi qu'au service du feu et à la protection civile. Concrètement, les prestations concernées sont les suivantes :

- |                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| <b>Ordre et sécurité publique</b> | Cette prestation couvre les activités liées à la police de proximité (interventions n'ayant pas un caractère d'urgence - patrouilles, surveillance générale, contrôles, etc.), à la police d'intervention (interventions ayant un caractère d'urgence - alarmes, interventions sur plainte, problèmes de sécurité), à la police de circulation (gestion du trafic, formation des patrouilleurs scolaires, signalisation, amende d'ordre, etc.) et à la police administrative (rapports, contrôle de police des habitants, notification et commandement de payer, etc.). La Commune d'Essertes est rattachée à la Police cantonale vaudoise (Polcant), qui dispose d'un poste de gendarmerie à Oron-la-Ville. La commune sous revue n'a pas de contrat de prestation spécifique avec la police cantonale et les interventions ont en principe lieu sur demande ou lors d'urgence constatée. |
| <b>Protection civile</b>          | Cette prestation a trait à la protection de la population en temps de guerre et en temps de paix, à la réalisation de divers travaux d'intérêt général (assistance à la circulation lors de manifestation, soutien à la police et aux pompiers en cas de sinistre, déblaiement en cas de catastrophe naturelle, etc.) ou encore à l'accomplissement de tâches rémunérées diverses (travaux de garde ou de surveillances, etc.). La commune sous revue fait partie de l'Organisation de Protection Civile   |

de la région d'Oron (ORPCI). La gestion de l'ORPCI est assurée par un comité directeur composé d'un Municipal issu des cinq communes qui la compose (Essertes, Servion, Oron, Jorat-Mézières et Montpreveyres).

**Service du feu**

Il s'agit de la lutte contre les incendies, mais aussi contre les inondations, les dangers chimiques et liés aux hydrocarbures, etc. Dans le Canton de Vaud, la prestation est assurée par la présence de 29 Services de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) régionaux. Chaque SDIS comprend un détachement de premiers secours (DPS - premier échelon d'intervention) ainsi qu'un détachement d'appui (DAP - deuxième échelon d'intervention). Aucun desdits détachements n'est présent sur la Commune d'Essertes, mais celle-ci est rattachée au SDIS Oron-Jorat qui opère depuis plusieurs détachements : un DPS et un DAP à Mézières ainsi qu'à Oron-la-Ville, et un DAP à Palézieux ainsi qu'à Vucherens. Il peut également être relevé que les différents corps de pompiers du Canton de Vaud sont en partie financés par l'Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA) et en partie par les communes via le prélèvement d'une taxe de non-pompier.

**Autres prestations – Sécurité**

Cette prestation englobe les autres tâches de police, notamment la notification de commandements de payer. Dans la Commune d'Essertes, c'est une personne externe qui notifie les commandements de payer. L'intervention de la police se fait uniquement en dernier ressort.

**Bénéficiaires et besoins satisfaits.** Pour le domaine Sécurité, les prestations sont fournies au niveau régional ou cantonal, les bénéficiaires de celles-ci sont donc toutes les personnes habitant ou étant présentes dans le rayon d'action des prestataires. Les besoins satisfaits sont ici liés à la protection de la population, à sa sécurité et à la préservation de l'ordre public. D'une manière plus spécifique, ils peuvent également avoir trait au respect des règlements communaux.

**Organisation de la fourniture des prestations.** Les prestations liées au domaine Sécurité sont fournies par la Police cantonale vaudoise, l'ORPCI et le corps de pompier du SDIS Oron-Jorat. Il existe pour ce domaine des besoins de coordination. Ceux-ci sont d'ailleurs attestés par l'existence des collaborations en matière de police, de protection civile ou de service du feu. Du point de vue des possibilités de coordination, la Commune d'Essertes peut envisager l'internalisation de certaines tâches de police avec une fusion.

### 8.1.12 Services industriels et déchets

**Contenu du groupe de prestations.** Le domaine Services industriels et déchets englobe la fourniture d'eau potable et l'évacuation des eaux usées, la distribution d'électricité ainsi que l'évacuation des déchets. Concrètement, les prestations concernées sont les suivantes :

**Eau potable**

Cette prestation concerne la distribution d'eau potable aux personnes physiques et morales sises sur le territoire de la commune (ménages, entreprises, exploitations agricoles, etc.). La Commune d'Essertes fait partie de l'Association intercommunale de distribution d'eau de Servion - Ferlens - Essertes (AISFE) : le prix de l'eau est

	fixé à CHF 2.- par m <sup>3</sup> <sup>23</sup> . La Commune d'Oron dispose de son propre service des eaux.
<b>Eaux usées</b>	Il s'agit ici de l'évacuation et du traitement des eaux usées. La Commune d'Essertes dispose de son propre réseau d'évacuation et collabore avec la Commune de Servion pour l'exploitation d'une station d'épuration des eaux usées <sup>24</sup> située sur le territoire communal de Servion (société simple). Notons que la zone industrielle du Pralet, située sur le territoire de la Commune de Forel, est raccordée au réseau des eaux usées de la Commune d'Essertes. Ainsi, les usagers dudit réseau paient la prestation à Forel au tarif pratiqué par cette dernière, qui reverse ensuite les revenus à Essertes. Finalement, il convient de relever que la Commune d'Oron est raccordée au réseau de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye V.O.G. (Veveyse-Oron-Glâne).
<b>Eaux claires</b>	La prestation concernée recouvre de l'évacuation des eaux claires dans les cours d'eau. La commune dispose d'un réseau en séparatif. Une étude est en cours pour déterminer la quantité d'eau claire introduite dans le réseau d'évacuation des eaux usées.
<b>Electricité</b>	Cette prestation porte sur la distribution d'électricité aux personnes physiques et morales sises sur le territoire de la commune (ménages, entreprises, exploitations agricoles, etc.). La Commune d'Essertes, tout comme celle d'Oron <sup>25</sup> , sous-traite l'intégralité de la prestation à la société Romande Energie. Les communes perçoivent une ristourne relative à l'utilisation du domaine communal (« droit de passage »).
<b>Déchets ménagers</b>	Il s'agit de la récolte des déchets valorisables (verres, papiers, huiles, etc.) et non valorisables (déchets urbains récoltés via sacs à ordures) auprès des personnes physiques et morales sises sur le territoire de la commune (ménages, petites entreprises, etc.). La récolte desdits déchets s'effectue par la mise à disposition de 3 moloks et d'un local de collecte, le tout situé dans et à côté du bâtiment communal. Le financement de la prestation est assuré par le prélèvement d'une taxe pour l'élimination des déchets <sup>26</sup> .
<b>Déchets verts</b>	Cette prestation concerne l'évacuation des déchets organiques valorisables auprès des ménages sis sur le territoire de la commune. Les-

<sup>23</sup> Le coût moyen d'un m<sup>3</sup> d'eau potable en Suisse est de CHF 1.80. A titre comparatif pour le Canton de Vaud, un m<sup>3</sup> d'eau potable coûte CHF 2.36 à Lausanne et CHF 1.21 à Nyon.

<sup>24</sup> La nouvelle STEP a été inaugurée en avril 2016. La participation d'Essertes s'élève à environ 18% du total de l'investissement. La gestion de la STEP est assurée par la Commune de Servion et les coûts y relatifs sont répartis en fonction de la participation ci-avant.

<sup>25</sup> La zone la plus à l'Est du territoire communal d'Oron (limitrophe du Canton de Fribourg) est desservie par le Groupe E.

<sup>26</sup> Le prélèvement de la taxe est effectué par le biais d'un système de vignettes à coller sur le sac à ordures, en fonction de sa taille. Du côté de la Commune d'Oron, un système de carte est utilisé avec une taxe au poids des ordures alors qu'à Servion, la taxe est payée lors de l'achat des sacs à ordures.



aits déchets sont évacués jusqu'à un volume de 1,5 m<sup>3</sup> à la déchetterie de Servion. Au-delà, ils sont acheminés par l'usager à la compostière de La Coulette située à Belmont-sur-Lausanne.

<b>Déchets encombrants</b>	La prestation fait référence à la récolte des déchets encombrants (incinérables ou non incinérables) auprès des ménages sis sur le territoire de la commune. L'évacuation des déchets encombrants se fait à intervalle biennuel par le biais d'une tournée de récolte effectuée par la commune, avec ramassage au lieu de domicile de l'usager. Cette prestation « à domicile » n'est plus réalisée par les communes voisines d'Oron et de Servion.
<b>Déchets spéciaux</b>	Il s'agit de déchets particuliers tels que médicaments, solvants ou produits de nettoyage. Cette prestation est réalisée en parallèle à l'évacuation des déchets encombrants, avec une récolte au local de collecte du bâtiment communal, ceci deux matinées par année. Les déchets spéciaux sont alors acheminés à la déchetterie d'Oron.
<b>Autres déchets</b>	Cette prestation englobe les types de déchets qui ne sont pas détaillés ci-dessus : dépouilles animales, aluminium, habits, etc. Certains déchets peuvent être acheminés au local de collecte communal par l'usager. Le fer blanc est évacué à la déchetterie de Servion alors que les dépouilles animales sont récoltées par le Centre de collecte de sous-produits animaux de Moudon (CCSPA) <sup>27</sup> .

**Bénéficiaires et besoins satisfaits.** Les bénéficiaires sont les personnes physiques et morales sises sur le territoire de la Commune d'Essertes (ménages, entreprises, exploitations agricoles, etc.) ainsi que les services communaux qui utilisent les prestations du domaine sous revue. Il est utile de relever que certaines entreprises (entreprises de chantier, restaurateurs, agriculteurs, etc.) évacuent leurs déchets par leurs propres moyens. Les prestations du domaine Services industriels et déchets couvrent des besoins en termes d'approvisionnement (eau potable, électricité, etc.) et d'évacuation (eaux usées, déchets). Elles doivent répondre à des standards de qualité sanitaire, de salubrité publique et de protection de l'environnement notamment.

**Organisation de la fourniture des prestations.** Les prestations du domaine Services industriels et déchets et les activités qui en découlent sont fournies en majorité « à l'intercommunal » (AISFE, station d'épuration, collaboration pour les déchetteries) alors que la fourniture de l'électricité et la gestion des moloks sont sous-traitées. L'AISFE est une association, mais ses dettes émarginent au plafond d'endettement des communes. L'association est propriétaire des sources et réseaux et gère la facturation. Son fonctionnement est assuré par un comité directeur (organe exécutif qui doit comprendre un Municipal pour chaque commune, ce depuis le 1<sup>er</sup> juin 2018) et une assemblée des délégués (organe législatif). Il convient de préciser qu'une fusion d'Essertes avec une commune non-membre de l'AISFE n'entraînerait pas de problème particulier<sup>28</sup>. Notons également que la Commune d'Essertes achète parfois de l'eau aux autres communes du district ou à la ville de Lausanne (Lac de Bret) lorsque le besoin s'en fait sentir.

Les besoins et possibilités en termes de collaboration et de coordination pour la fourniture des prestations relatives aux services industriels et aux déchets sont multiples. Pour l'eau

<sup>27</sup> Le Centre de collecte de sous-produits animaux couvre le périmètre des anciens districts d'Oron et de Moudon.

<sup>28</sup> Suite à la fusion de Ferlens avec Mézières et Carrouge, seul le territoire de la localité de Ferlens fait partie de l'association.

potable, ces besoins sont démontrés par l'interconnexion des réseaux communaux et l'existence de l'AISFE. La collaboration pour la construction d'infrastructures communes comme des réservoirs permet en outre d'assurer une pression d'eau suffisante pour la défense incendie. En ce qui concerne les eaux usées, on peut citer l'exploitation d'une STEP commune avec Servion. De plus, les réseaux électriques sur les territoires d'Essertes, de Servion et d'Oron sont gérés par les mêmes prestataires (Romande Energie et Groupe E). Enfin, la gestion des déchets montre de nombreux exemples de coordination avec l'utilisation des déchetteries et points de collecte des communes voisines, ce qui indique une possibilité d'uniformisation de l'évacuation et du traitement des déchets.